



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement	1
Conférence de l'Amicale du Gouvernement sur le Marché Unique 1992	3
Quarantième anniversaire du Mouvement Européen	14
Réussir l'Europe sociale	17
L'achèvement de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg	22
L'ouverture de l'Ambassade du Luxembourg au Portugal	25
Le trentième anniversaire du Benelux	25

6/ 1988
Décembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un message de Son Altesse Royale le Grand-Duc a été diffusé le 25 décembre 1988 au début de l'émission télévisée en langue luxembourgeoise "Hei Elei, Kuck Elei" et au début du journal d'informations du soir de RTL 92,5. Un message de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement a été diffusé dans la soirée du 31 décembre 1988 par RTL 92,5 et, le 1er janvier 1989, au début de l'émission télévisée "Hei Elei, Kuck Elei". Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages en français et en luxembourgeois.

Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbierger,

Et as fir mech eng grouss Freed, haut, op Krëschtdag, e puer Minutte mat Iech ze verbréngen.

Fir d'éischt, wëll ech Iech, zesumme mat ménger Fra a ménger ganzer Famill, e schéine Krëschtdag wënschen.

Op dësem Dag vun ënnerlecher Rou a Fridden as et sécher och de richtige Moment, e kurze Réckbléck op dat ze werfen, wat hanner ons läit, an op dat, wat ons am nächste Joer erwartet.

1988 geet sécher an d'Geschicht an, als dat Joer, an dem deem éischte lëtzebuerger Televisiouns-Satellit seng Plaz am Weltall fond huet. Och wëll ech all denen, déi zënter Joere mat Wäitsicht, Mutt a Vertrauen un dësem Projet geschafft hun, ee grouse Merci soen.

Fir déi meescht Awunner vun onsem Land war 1988 am grouse ganzen ee gutt Joer. D'ékonomesch Lag bei ons, wéi iwrengs a ganz Europa huet sech nët nëmme stabiliséiert, mee esouguer verbessert.

Mee et schéngt mer, datt mer nët an der Illusioun liewen dürfen, datt de Wuelstand, deem onst Land bis elo kann huet, ons als ee Recht an als eng Selbstverständlechkeet zoustéit. An den nächste Joere gët nämlech onst Land, grad esou gutt wéi déi aner Länner vun der europäescher Communautéit, mat dem Challenge vun engem vereenegten europäesche Maart konfrontéiert.

Bei dëse Verhandlung stelle sech fir ons eng ganz Rei Problemer, déi mir nët eleng, an och nët nëmme an onsem nationalen Interesse léise kënnen.

Dat lescht as besonnesch de Fall, well onst Land huet, wéinst sénger geographescher Lag, a sénger ekonomescher an demographescher Struktur, keng aner Wiel, wéi mat sénger Partner an der Communautéit zesammenzehalen an ze schaffen.

An e puer Deg si mir um Ufank vun engem neie Joer, dat fir ons all vu grousser Wichtigkeet gët. Nët eleng hu mir d'nächst Joer parlamentaresch an europäesch Walen, mee mir feieren och eng ganz Rei vun nationalen Erënnerungsdeeg, wéi ënnert anerem besonnesch den 150te Joeresdag vun onser Onofhängegkeet.

Déi Feierlechkeeten vun nächste Joer sin eng gutt Geleënheet, fir op eng realistesch Art a Weis iwert d'Zukunft vun onser Hemecht nozedenken.

A wa mer schons d'nächst Joer och de 25ten Anniversaire vun dem Dag feieren, wou ech vu ménger veréierter Mamm d'Verantwortung fir onst Land iwerholl hun, wëll ech haut nëmme ee Wonsch zum Ausdrock bréngen.

Losse mer ni vergiessen, datt mir sécher all wëlle bleiwe wat mir sin, mä datt dat, waat mir sin, nët eleng ons, mä och all deenen ze verdanken as, déi mat ons am Land schaffen an liewen.

Léif Matbierger,

Am Numm vun der Grand-Duchesse, a ménger Famill soen ech Iech vun Häerze merci fir d'Sympathien an d'Vertrauen déi dir ons entgéint brengt. Iech All wënsche mir nach schéi Feierdeg a besonnesch och ee glécklecht neit Joer.

Au nom de ma femme et de ma famille, je souhaite à tous ceux qui vivent ou travaillent au Luxembourg d'heureuses fêtes de Noël et de Nouvel An.

Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Chers concitoyens,

C'est pour moi une grande joie de passer aujourd'hui, Jour de Noël, quelques minutes avec vous.

Aussi voudrais-je vous souhaiter d'abord, ensemble avec mon épouse et avec toute ma famille, un joyeux Noël.

En cette journée de calme et de paix intérieure, c'est le moment opportun pour nous de jeter un regard sur l'année écoulée et sur l'année à venir.

Il est certain que 1988 entrera dans l'histoire comme l'année, au cours de laquelle le premier satellite luxembourgeois de télévision a pris sa place dans l'espace. Je voudrais exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui pendant toutes ces années ont travaillé avec perspicacité, courage et avec confiance à ce projet.

Pour la plupart des habitants de notre pays, 1988 était en général une bonne année. La situation économique, chez nous aussi bien que dans toute l'Europe, ne s'est pas seulement stabilisée, mais elle s'est même améliorée.

Mais il me semble que nous ne devons pas vivre dans l'illusion que le bien-être que nous avons connu jusqu'à présent, nous revient comme un droit et comme quelque chose qui va de soi. Au cours des prochaines années, notre pays sera en effet, aussi bien que les autres pays de la Communauté, confronté avec la gageure d'un marché unique européen.

Au cours de ces négociations, tout un ensemble de problèmes vont se poser, et ceux-ci ne pourront être résolus, ni à nous seuls, ni dans notre seul intérêt national.

En effet, à cause de sa situation géographique et de sa structure économique et démographique, notre pays n'a pas d'autre choix que de collaborer et de coopérer avec ses partenaires de la Communauté.

Dans quelques jours, nous serons au début d'une nouvelle année qui sera d'une grande importance pour nous tous. Non seulement aurons-nous l'année prochaine les élections législatives et européennes, mais nous allons commémorer également plusieurs anniversaires nationaux, comme entre autres le 150^e anniversaire de notre indépendance.

Ces festivités de l'année prochaine seront une bonne occasion pour réfléchir de manière réaliste sur l'avenir de notre patrie.

Et puisque nous fêtons l'année prochaine également le 25^e anniversaire du jour, où j'ai repris de ma vénérée Mère les responsabilités pour notre pays, je voudrais aujourd'hui seulement exprimer un désir: N'oublions jamais que nous voulons certainement tous rester ce que nous sommes, mais n'oublions pas non plus que nous devons ce que nous sommes, non seulement à nous-mêmes, mais aussi à tous ceux qui travaillent et vivent avec nous dans notre pays.

Chers concitoyens,

Au nom de la Grande-Duchesse et de ma famille, je vous remercie de tout coeur pour la sympathie et la confiance que vous nous apportez. A vous tous, nous souhaitons encore une belle journée de fête et spécialement une heureuse nouvelle année.

Neijoersmessage vum Här Jacques Santer, Präsident vun der Regéierung

Léif Matbierger,

Wa mir fir eist Land de Kont vun 1988 maachen, da kënnen mir nët soen, de Bilan vun dësem Joer wir schlecht ausgefall.

Ech wir frou, wa mir datselwecht um Enn vun dësem neie Joer kënnen soen, a wënschen Iech an Ärer Famill op jidder Manéier dat Allerbescht fir 1989, eng gutt Gesondheet an t'Hoffnung, dat déi gutt Virsätz, déi mir dëser Deeg geholl hun, och an Erfëllung gin.

Neijoerschdag as och de Weltfriddensdag. Gewëss hu mir a leschter Zäit d'Satisfactioun gehat, dat munnech Länner dem Fridde an der Fräiheet méi no komm sin, dat eng Partie méi schwaach Demokratie méi en zolitte Fong kruten, dat d'Ofrëschtung eng nei Dimensioun an d'Ost-West-Relatioun bruecht huet. Grad dës relativ Erfolleger sollen äis encouragéieren, op dësem Wee weiderzefueren. Nach vill ze dacks an op zeville Plaze gin d'Mënscherechter mat Féiss getréppelt; nach ëmmer waarden d'Entwécklungslänner drop, dat si hir Scholdekris an de Grëff kréien; nach stierwen Dag fir Dag Mënsche vun Hunger, Misär an Onmënschlegkeet - mir sin hinnen an äis selwer et schëlleg bei dëser Geleënheet och dorun ze denken an eis Hëllef ze offeréieren.

Och heiheim bei äis, gin et, trotz alle positive Bilanzen, déi dëser Deeg gemaach gin, nach ëmmer zevill Matbierger, déi mat Angscht a Suergen an d'neit Joer eragin; dat däreif ee just dann nët vergiessen, wann et engem selwer nët schlecht geet.

Meng léif Leit,

Déi economesch Wonnen, déi d'Krisejoere bis an déi eenzel Famillen era gerappt haten, déi sin zou; ower d'Läinzechen, déi si gelooss hun, sollen äis drun erënneren, dat mir op kee Fall däreifen an eise gudde Joere vun der Hand an de Mond liewen. Wann et äis haut erëm vill besser geet, dann as dat vrun allem d'Resultat vun eiser nationaler Solidaritéit a vun enger Politik, déi konsequent a kontinuéierlech nët nëmmen den Dag vun haut, mä och d'Zukunft ofsëchere muss; iwer déi Zukunft si mir nët eleng meeschter, well mir nët op enger Insel liewen an äis vun den internationale Problemer einfach isoléiere kënnen. Mir hu keen Abonnement op de Wuelstand a keng Assurance, mat deer mir äis et kënnete gemittlech an eisem klengen Eckelchen Heemecht einfach gutt goe loossen. Dofir as et kenger Regéierung, kengem Politiker an am Fong och kengem eenzele Biirger erlaabt, sech vrun deene Problemer ze verstoppen, déi op äis kënnen duerkommen.

Wann an e puer Joer deen immensen europäesche Banne-Maart opgeet, mussen mir äis op eng gewaltge Konkurrenz op alle Gebidder gefaasst halen; dat heescht jo logescherweis, dat mir äis och op deen Iwergank mussen virbereeden. Sou wéi dat bis elo de Fall war, kann ech Iech ower klor soen, dat eis verantwortlech Leit och am neie Joer op europäeschem Plang dofir suerge wäerten, dat Lëtzbueg sech op keng Manéier brauch selwer opzegin; mir hun eng Partie zolitt Trëmp an der Hand, déi mir am richtege Ament do ausgespillt hun an och do op den Dësch leën, wou d'Kaarte fir dat grousst oppent Europa solle gestéckt gin.

Eis bescht Trëmp bleiwen ower de Fläiss an d'Intelligenz, mat deene mir déi Méiglechkeeten ausnotzen, déi mir gebueden kréien. Mir hun et bis elo fäerdegbruecht, nieft eisen ëmstrukturéierte Koloss vu Stolindustrie en economesch Ëmfeld opzebauen, dat eist Land duerch séng Diversifikatioun op méi fest Féiss stellt. Nieft der international wichteger Finanzplaz hu mir Dausende vun neien Aarbechtsplazen an der Kleng- a Mëtteleindustrie opweises. Lëtzebuerg as amgang, sech och séng Zukunft op technologesche Gebidder op-

zebauen, fir déi sech an dëse Joeren d'Weiche stellen. Eisen Astra-Satellit steet am Ufank vun enger ganzer Rei vun Elementer, fir hei bei äis en europäesche Medienzentrum op d'Been ze setzen. Alles dat kënnt äis ower nët an de Schouss gefall, ganz sëcher gët et äis och emol nët iwerall vergonnt; mä och hei mecht eng konsequent Politik am Interesse vun eisem Land an sénger Zukunft sech bezuelen.

Am Ufank vun der Europäescher Communautéit stong eng Friddens-Strategie fir Europa; haut wësse mir, wat mir un deer Communautéit hun; ganz sëcher geet déi Period vu 40 Joer Fridden a Fräiheet an Europa och mat op hire Kont, déi längste Friddenszäit an eiser moderner Geschicht.

Fräiheet, Bridderlechkeet a Gläichheet waren d'Wope-Wiirder vun der Revolutioun, deer hiren 200. Geburtsdag eise franséische Noper 1989 feiert; dësen historesche Mouvement war fir ganz Europa vun enger Wichtigkeet, déi bis an eis Deeg erageet; d'franséisch Revolutioun war de Schwonk fir an en neit Zäitalter, an deem och eise souveräne Staat entstan as, deem séng 150 Joer Onofhängegkeet mir am neie Joer feieren. Mir hun d'Chance, esou eng grouss Feierlechkeet dës Kéier ouni déi grouss Gefor ze erliewen, vrun deer eist Land beim Centenaire vun 1939 stong; zënterhier wësse mir, wéivill Courage an Affer d'Fräiheet vun eiser Heemecht an de Fridden tëscht de Mënschen kënne kaschten. An deem Gedanke-Streech gesi mir och all déi sympathesch Manifestatiounen, déi fir dës Geleënheet uechter d'Land mat vill Fläiss an Talent organiséiert gin.

Léif Lëtzebuerger,

Am neie Joer, dat mir elo ugefaang hun, feiere mir och de Sëlwer-Jubileum vun eisem Grand-Duc Jean. Dat as fir äis alleguer eng schéi Geleënheet, fir Him eise Merci fir Séng esou mënschlech an intelligent Fassong ze soen, mat deer Hien zënter 25 Joer heibanen an dobaussen d'Intresse vun eiser Heemecht vertritt. Dofir schwätzen ech och an Ärem Numm, wann ech dem Chef vun eisem Land an der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, grad ewéi Hirer ganzer Famill dat Allerbescht an dësem neie Joer wënschen.

Message de Nouvel An de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Chers concitoyens francophones,

Au terme d'une année dont le bilan s'avère positif pour notre pays, et au seuil de 1989, où maints espoirs peuvent être permis, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

L'Europe communautaire, notre Europe, s'approche à vue d'oeil de cette ouverture économique qui fera de nos 12 pays partenaires un immense marché intérieur de 320 millions de citoyens européens. Cela comporte des chances, mais nous sommes sûrs que des risques nous guettent. C'est pourquoi nous ferons notre possible afin que cette transition se fasse dans l'esprit que nous dictent les Droits de l'homme: la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nous saluons avec ferveur les initiatives des grandes nations tendant vers la paix dans ce monde et nous souhaitons de tout coeur que l'année nouvelle voie aboutir les négociations de paix en cours.

La France commémorera en cette année le bicentenaire de la Révolution française, nous nous joindrons avec sympathie à ce souvenir historique comme aux principes qu'il honore; c'est pratiquement dans la foulée de ces événements d'il y a deux cents ans que le Luxembourg souverain a vu le jour, ce qui nous permet également de fêter le 150^e anniversaire de notre indépendance.

Puis-je vous rappeler que le Grand-Duché fêtera également en cette année, le 25^e anniversaire de l'avènement de notre Grand-Duc qui, depuis 1964, assume avec intelligence et gentillesse le devoir suprême que notre Constitution Lui confère. Nous sommes fiers et heureux de L'en remercier avec chaleur.

Chers amis,

A vous tous qui vivez et travaillez au Grand-Duché ou qui résidez hors de nos frontières, je présente mes sympathies et mes souhaits pour une prospérité que nous aurons la chance de partager.

Conférence sur le Marché Unique 1992

Le 7 décembre 1988 a eu lieu à Luxembourg une conférence placée sous le thème "Marché Unique 1992" organisée par l'Amicale du Gouvernement, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Les sujets traités étaient les suivants: Le Luxembourg face aux perspectives de l'Europe communautaire, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement; Les grands défis de l'année 1992, par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement honoraire;

L'union européenne - une communauté de destins, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement honoraire. Nous reproduisons ci-après les discours des différents orateurs de la soirée, à savoir: Monsieur Léon Blasen, Président de l'Amicale du Gouvernement, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn Président du Gouvernement honoraire et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement honoraire.

Discours de Monsieur Léon Blasen, Président de l'Amicale du Gouverne- ment

Ce soir m'incombe l'agréable mission de vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom de l'Amicale du Gouvernement. Ce souhait de bienvenue s'adresse particulièrement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Prince Guillaume qui nous ont fait l'insigne honneur de Leur présence à notre manifestation. Par ce geste, qui témoigne de l'intérêt que porte la Cour grand-ducale aux problèmes faisant l'objet de la présente soirée, notre Amicale se sent hautement honorée et tient à exprimer à Leurs Altesses Royales sa plus profonde gratitude.

Une non moins sincère bienvenue s'adresse à tous les représentants de la vie politique, financière, économique, sociale de notre pays ainsi qu'à tous les amis et sympathisants de notre Amicale qui ont répondu à notre invitation. Nous sommes fiers d'avoir pu réunir dans cette salle un auditoire aussi nombreux et aussi choisi.

La présente soirée constitue la clôture des manifestations organisées à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Amicale du Gouvernement, amicale qui groupe non les membres du Gouvernement ou leurs supporters, comme son nom pourrait peut-être vous le faire croire, mais le personnel de tous les échelons de l'administration gouvernementale.

A l'occasion de la célébration d'anniversaires, les responsables des organismes concernés ont toujours un oeil tourné vers le passé et un autre vers l'avenir. Et c'est ainsi que tout au long de l'année, diverses manifestations de notre anniversaire avaient pour sujet le passé récent, alors que ce soir nous tournons le regard résolument vers l'avenir avec le sujet: "Marché Unique 1992".

Si vous nous avez fait l'honneur et le plaisir de répondre aussi nombreux à notre invitation, nous le devons sans aucun doute aux trois conférenciers, hauts-protecteurs de notre association, qui ont bien voulu accepter de nous parler ce soir des perspectives de 1992: M. Jacques Santer: "Le Luxembourg face aux perspectives de l'Europe communautaire", M. Gaston Thorn: "Les grands défis de l'année 1992" et M. Pierre Werner: "L'union européenne - une communauté de destins".

Lors de la fondation de notre Amicale, nous nous sommes adressés au Président du Gouvernement d'alors, M. Pierre Werner, pour le prier d'assumer la charge de haut-protecteur de notre association. Il a accepté spontanément. Ses deux successeurs MM. Gaston Thorn et Jacques Santer, ont continué la tradition. Et nous n'avons pas eu à nous plaindre: ils ont été pour nous des protecteurs compréhensifs et généreux. Nous en sommes fiers et, ce soir, nous les remercions publiquement de leur bienveillance envers notre Amicale. Tous les trois n'ont pas seulement été des bienfaiteurs de notre Amicale, mais, vous le savez aussi bien que moi, ils ont gouverné le pays avec doigté et compétence. S'ils ont mis tout leur savoir et toutes leurs forces au service du Luxembourg, ils ont été et sont toujours des Européens convaincus de premier plan. Ils nous ont ainsi démontré que l'un n'exclut pas l'autre. Et c'est en cette double qualité de Luxembourgeois et d'Euro-

péens qu'ils vont s'adresser à nous et, espérons-le, nous faire partager leur enthousiasme. Nous les remercions de tout coeur d'avoir accepté notre invitation.

Vous conviendrez avec moi que ces conférenciers forment un trio de solistes hors concours dans l'art oratoire. Mais ce soir, nous avons également le plaisir d'avoir parmi nous un autre trio, le trio musical ACTAR qui veut bien rehausser l'éclat de la soirée par l'exécution de diverses oeuvres musicales de compositeurs européens. Dans cet ordre d'idées, je me permets d'attirer votre attention spécialement sur l'oeuvre qui clôturera le programme. Il s'agit d'une création mondiale d'un trio composé par notre compatriote Alexander Müllenbach, professeur de composition au Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg et au "Mozarteum" de Salzbourg, trio qui porte le titre "Lost Islands" et dont l'ensemble ACTAR interprétera les deux mouvements "Isolation" et "Destruction-Mechanics". Nous souhaitons au jeune compositeur et aux exécutants, que l'Amicale remercie vivement de leur contribution, le succès que la composition mérite.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Avec l'espoir que cette soirée sera pour nous tous aussi fructueuse qu'intéressante, je cède sans tarder la parole au premier conférencier, M. Jacques Santer.

Le Luxembourg face aux perspectives de l'Europe communautaire Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Depuis qu'en juin 1985, le Conseil européen de Milan a décidé qu'une relance de l'intégration européenne devait passer par une révision des Traités, depuis qu'en décembre de la même année, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Luxembourg se sont mis d'accord sur le contenu de l'Acte Unique, qui renferme en un paquet tout ce que les dix pays membres des Communautés avaient été prêts à céder comme compétences aux instances européennes, l'Europe, qu'on avait connue immobile et divisée, s'est progressivement resaisie.

Un à un, les grands problèmes qui étaient les principales pierres d'achoppement, comme ceux concernant le financement ou celui de la politique agricole commune, ont trouvé des réponses. Les citoyens, les entreprises, pour qui l'Europe avait fini par devenir une structure abstraite, qui les concernait à peine, sont redevenus attentifs. Une date particulièrement retenu leur attention: celle du 31 décembre 1992, citée par l'article 8A de l'Acte Unique comme l'échéance à laquelle doit être achevée la réalisation du marché intérieur. 1992 est ainsi devenu un chiffre magique, autour duquel on se mobilise et on se prépare, qui est la source de toutes les attentes, positives ou négatives.

Les Luxembourgeois, qui se sont faits jusqu'ici une fierté et une renommée de leur fidélité à l'idée européenne, au point de s'être vu attribuer collectivement le Prix Charlemagne, et cette année encore le Prix Jean

Monnet, en reconnaissance de leur engagement en faveur de l'intégration, ces mêmes Luxembourgeois font curieusement preuve d'un enthousiasme fort modéré, voire même d'une certaine appréhension par rapport à la création du marché unique. Nos concitoyens en seraient-ils venus à avoir peur de l'Europe?

La méfiance, qui a fait son apparition, a son origine dans une prise de conscience des risques que revêt pour tout pays l'aventure dans laquelle nous nous sommes engagés. Mais à cela s'ajoute sans doute le fait que les quelques domaines dans lesquels des conséquences négatives sont possibles pour notre pays, ont pris un contenu concret, tangible pour le citoyen normal, alors que les avantages que la réalisation du marché intérieur est censée produire, restent pour la plupart mal définis et sont donc perçus comme incertains.

Dans ces circonstances je suis reconnaissant à l'Amicale du Gouvernement de m'offrir cette occasion de choix pour expliquer sans complaisance quels sont les avantages et quels sont les risques possibles, et pour quelles raisons je demeure convaincu que le marché intérieur sera une bonne chose pour notre pays.

Au cours de son histoire, le Luxembourg a toujours tâché à se rattacher à un espace économique plus vaste. L'exiguïté de son territoire, l'absence d'un marché intérieur propre de quelque importance l'ont incité à chercher les avantages d'une zone de libre échange, afin d'assurer son approvisionnement et de donner à ses entreprises les débouchés indispensables. C'est ainsi qu'il a fait partie du Zollverein, qu'il a conclu ensuite l'Union économique avec la Belgique, qu'il a adhéré au Benelux, puis à la CECA, qu'il a enfin participé à la création du marché commun européen. A chaque fois ces expériences ont suscité quelques hésitations, quelques craintes à leur début. Mais à chaque fois, elles se sont avérées comme bénéfiques pour le pays.

Nous avons aussi pris une part très active à l'élaboration de l'Acte Unique, puisque c'est sous notre présidence que le nouveau traité a été conçu et conclu. Devrions-nous aujourd'hui le regretter? Je ne le crois pas, puisqu'il s'agit en fait d'un nouveau pas sur la voie que nous avons jusqu'ici suivie avec tant de réussite.

Car l'achèvement du marché intérieur signifie en réalité en premier lieu l'ouverture des frontières, l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Nous avons certes depuis longtemps aboli les frontières douanières et les limitations quantitatives aux échanges à l'intérieur de la Communauté. Mais l'existence, voire la multiplication des barrières non tarifaires, comme les règles de nature technique, concernant les diverses normes, celles liées à la sécurité, à la santé ou à la protection de l'environnement, posent des problèmes parfois insolubles aux entreprises exportatrices. Le protectionnisme n'a pas disparu, il a pris de nouvelles formes, beaucoup plus raffinées mais tout aussi efficaces pour avantager les produits ou services nationaux. Les entreprises luxembourgeoises se heurtent continuellement à ces obstacles. Orientées vers l'exportation, elles se retrouvent souvent devant la situation exaspérante de

devoir conformer leurs produits à des règles diverses, parfois contradictoires entre les différents pays destinataires, et de les voir exposés à des contrôles multiples. Parfois elles restent complètement exclues de certains marchés.

Pour la petite économie luxembourgeoise, l'achèvement du marché intérieur créera donc avant tout de nouvelles opportunités: elle ouvrira de nouveaux horizons à certaines de nos entreprises et permettra une réduction des coûts pour d'autres. Elle rendra aussi notre pays plus attractif pour l'implantation de nouvelles activités par des sociétés extra-communautaires qui veulent assurer leurs débouchés en Europe. Le handicap au départ, que constituait jusqu'ici l'absence d'un marché national de quelque importance, ne disparaîtra pas complètement pour autant, mais il perdra certainement beaucoup de son poids.

Mais je reviendrai plus tard sur les avantages et les désavantages du point de vue luxembourgeois. Ce que je voudrais préalablement souligner avec insistance, c'est qu'il y aura au moins un grand gagnant en 1993: c'est la Communauté, c'est l'Europe.

L'Europe gagnera non seulement parce qu'elle fera un pas supplémentaire vers une intégration plus grande, mais surtout parce que la réalisation du marché intérieur déclenchera une nouvelle dynamique de croissance, créera les bases d'une relance qui devrait permettre à la Communauté d'occuper à nouveau la place de leader mondial qui lui échappe encore à l'heure actuelle. L'étude Cecchini évalue à 5,8% du PIB les gains cumulés de croissance dont la C.E. pourrait profiter à partir de '93. Même si le Conseil économique et social a sans doute raison de relativiser la portée réelle de ce chiffre, celui-ci permet néanmoins de se faire une idée des effets que l'on attend. Il illustre bien que nous ne sommes pas ici en présence d'un jeu à somme nulle. Il y aura des gains à partager.

Certes on fait remarquer que les avantages ne seront pas uniformément distribués entre pays, régions ou secteurs, qu'à côté des gagnants il peut y avoir des perdants. Mais je voudrais rappeler que notre économie est particulièrement sensible aux variations conjoncturelles. Le retour d'une croissance durable en Europe sera à elle seule de nature à profiter à notre pays.

Le marché intérieur serait moins long et moins dur à réaliser s'il suffisait d'ouvrir simplement les frontières. Dans certains cas, il est effectivement possible d'appliquer le principe de la reconnaissance mutuelle des réglementations nationales. Mais souvent il est nécessaire de recourir à l'harmonisation des règles, au moins en fixant des exigences minimales. Pour beaucoup de pays, le renforcement des règles nationales qui en résulte est susceptible de nécessiter un ajustement, et par conséquent de créer des problèmes pour les entreprises. Chez nous ce ne sera qu'exceptionnellement le cas. En général nos prescriptions concernant la sécurité, la santé ou l'environnement sont assez restrictives et nous pouvons constater avec satisfaction que nos concurrents seront désormais soumis également à des contraintes plus effectives. Certes nos entreprises pourront voir apparaître de nouveaux concurren-

rents sur le marché national. Mais la plupart d'entre elles sont habituées à affronter la concurrence étrangère et devraient donc pouvoir relever ce défi avec succès.

Où résident maintenant les principaux risques que court notre pays, et qui expliquent pourquoi de nombreux Luxembourgeois envisagent avec méfiance la création du marché intérieur? Il s'agit évidemment en premier lieu de tout ce qui concerne l'harmonisation fiscale.

Le problème des impôts indirects a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, d'ailleurs pas seulement chez nous, mais également dans d'autres pays. Les propositions de la Commission européenne n'avaient pas tellement surpris par la marge de cinq pourcents qu'elles prévoyaient pour l'écart maximal entre les taux de T.V.A., que par le fait de vouloir complètement uniformiser les taux d'accises. Dans son avis du 2 juin 1988, consacré entièrement à cette question, le Conseil économique et social dresse un tableau sans complaisance des multiples conséquences négatives qu'aurait pour notre pays la mise en oeuvre des propositions de la Commission. Elles seraient très graves tant du point de vue des recettes budgétaires que de celui du niveau général des prix, sans parler des répercussions dramatiques pour certains secteurs spécifiques. Le CES conclut que le Luxembourg serait probablement le pays le plus affecté par les propositions d'harmonisation. Heureusement il ne serait pas le seul.

En réalité la Commission a dû entre-temps reconnaître la complexité de ce dossier. Divers arguments sont invoqués à l'encontre de son approche: Premièrement la fiscalité relève de la souveraineté des Etats. Elle constitue pour ceux-ci un instrument essentiel de leur politique, puisqu'elle leur sert à collecter les ressources nécessaires à financer les dépenses publiques, et qu'elle joue un rôle clé comme moyen de redistribution des revenus.

Deuxièmement, il est rappelé que l'Acte Unique ne prévoit une harmonisation de la fiscalité indirecte que dans la mesure où elle est nécessaire pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur. Or, je reste convaincu que la Commission est allée dans ses propositions beaucoup plus loin qu'il n'aurait été nécessaire pour atteindre ce but.

Lors du Conseil Européen de la semaine passée à Rhodes, j'ai suggéré l'adoption d'une approche par étapes, qui pourrait s'inspirer dans un premier temps du modèle pratiqué déjà actuellement par le Benelux, qui a renoncé aux contrôles fiscaux aux frontières sans avoir, pour autant, recours à l'harmonisation fiscale.

J'espère que la Commission en tiendra compte en révisant ses propositions. En tout cas elle devrait avoir compris qu'il ne sera pas possible d'obtenir l'unanimité requise des douze pour ses propositions actuelles. Je pourrai à cet égard mentionner un fait éloquent.

Le communiqué final du Conseil européen devait dans un premier temps affirmer la reconnaissance de la nécessité de l'harmonisation de la fiscalité indirecte. Sur l'insistance de plusieurs délégations, dont la nôtre, il

a été amendé dans le sens de l'Acte Unique, que je viens de citer: l'harmonisation ne doit être faite que "dans la mesure où elle est nécessaire".

Le Conseil reconnaît donc que l'harmonisation fiscale n'est pas une fin en soi. Elle ne représente qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre l'objectif visé, et les Gouvernements qui doutent de l'opportunité des mesures proposées par la Commission, comme le nôtre, ne sauraient donc aucunement être accusés - comme l'a fait récemment un éminent membre de la Commission de Bruxelles - de se comporter en porte-à-faux vis-à-vis du Traité et de l'Acte Unique.

L'autre domaine dans lequel nous courons un risque concerne toujours la fiscalité, mais cette fois en relation avec la libre circulation des capitaux. C'est évidemment notre place financière qui est principalement concernée.

La libération des mouvements de capitaux a en fait déjà été décidée dans le cadre d'une directive adoptée le 24 juin de cette année. Aucun préalable fiscal n'a été retenu, mais le Conseil s'est engagé à statuer avant le 30 juin 1989 sur les propositions que la Commission lui soumettrait. Celles-ci peuvent être de trois ordres, à savoir l'introduction d'une retenue à la source généralisée, l'obligation des banques de déclarer aux administrations fiscales les dépôts reçus, ainsi que l'amélioration de la coopération entre ces administrations.

Les deux derniers types de mesures mettraient en cause le secret bancaire. Quant à la première, elle relève de la souveraineté fiscale des Etats. Aucun des trois ne constitue de toute évidence un préalable à la liberté de circulation des capitaux. Celle-ci est en effet réalisée dans plusieurs pays membres de la Communauté sans que les mesures de ce type n'aient été nécessaires. Mais il existe surtout un argument de poids qui devrait inciter la Commission à la prudence. Toute mesure dans ce domaine doit être consciencieusement examinée quant à ses effets sur les fuites de capitaux en dehors de la Communauté. Ce ne serait en effet pas bien servir celle-ci que de provoquer la sortie des capitaux à un moment où elle en aurait crucialement besoin pour répondre à l'effet stimulant de la création du marché intérieur. A ce sujet ne devrait-on pas se référer à certaines expériences du passé? Je songe plus particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, qui ont dû abolir la retenue à la source sur les revenus des capitaux, après avoir fait des expériences désastreuses. Les Etats-Unis, tout comme le Japon, ont été amenés à créer des off-shore banking facilities pour endiguer l'exode des capitaux et services financiers.

La Commission a d'ailleurs pris conscience de la complexité que présente également ce dossier. Elle n'a pas été jusqu'ici en mesure de soumettre des propositions formelles au Conseil et le Président DELORS a été jusqu'à affirmer qu'il ne pouvait pas observer le calendrier convenu, faute de pouvoir faire des propositions valables et acceptables par les Douze!

J'aimerais à ce stade tirer une conclusion intermédiaire. Les velléités d'harmonisation fiscale ont provoqué à juste titre une certaine inquiétude dans notre pays. Il convient cependant de se rendre compte que certaines propositions qui nous seraient préjudiciables sont loin

d'avoir abouti. Les dossiers qui touchent à la fiscalité ne sont jusqu'ici pas arrivés très loin dans la procédure. Ceci ne veut pas dire que certaines mesures ne seront pas peut-être prises d'ici 1992. Mais on peut estimer à présent que rien de réellement dramatique ne nous sera imposé. Nous devrions sans doute faire certaines concessions, comme tous les autres. Mais nous aurons aussi beaucoup à gagner. L'essentiel sera en fin de compte que les avantages prévaudront. Et je reste persuadé que ce sera le cas.

Notre soirée se situe sous le signe de 1992, et j'ai donc traité pour l'essentiel la question du seul marché intérieur. Mais je pense qu'il est inévitable de remettre celui-ci également dans son contexte, tel qu'il est défini par l'Acte Unique. Celui-ci fait référence aux politiques communes à nouer dans le domaine de la recherche et dans celui de l'environnement, il évoque aussi la nécessité d'une meilleure cohésion, c'est-à-dire, en pratique, de soutenir les pays et les régions les moins développés.

A cet égard je voudrais insister sur l'esprit de l'Acte Unique, qui dépasse de loin la notion de zone de libre échange, et qui conçoit l'Europe comme une communauté solidaire, c'est-à-dire, comme une entité politique et économique qui progresse constamment sur la voie du développement de stratégies et de structures communes. La réalisation du marché intérieur ne constitue qu'un élément de cette approche globale, l'Union économique et monétaire, la politique sociale, la cohésion économique et sociale, la recherche et le développement, de même que la politique de l'environnement étant à traiter avec lui sur un pied d'égalité.

Partant de ces considérations, deux autres sujets doivent nous intéresser plus particulièrement. Celui de l'Europe sociale et celui de l'Europe monétaire.

Lors du Conseil Européen à Rhodes, j'ai souligné qu'il est essentiel que les bienfaits du marché intérieur ne profitent pas aux seules entreprises, mais qu'ils soient étendus aux travailleurs. Tous les groupes sociaux doivent pouvoir en profiter. Une prise en compte adéquate de la dimension sociale du marché intérieur, et notamment l'amélioration des conditions de travail, est une prémisses importante à sa réussite.

Pour notre pays, le volet social prend une importance particulière parce que l'acquis des travailleurs est un des déterminants de la compétitivité des entreprises. Nous ne pouvons pas nous exposer à un dumping social. Mieux vaut alors inciter les autres pays à relever leur niveau de protection des travailleurs, au grand bénéfice de ceux-ci, quitte à appuyer en contrepartie nos partenaires les plus faibles à travers une politique régionale renforcée.

L'objectif monétaire est aussi important. Chacun se rappelle dans quelles difficultés nous avons plongé la dévaluation intempestive du franc belge en 1982. Depuis lors notre devise a pu rejoindre à nouveau le camp des monnaies fortes, mais nous aurions beaucoup à gagner d'un progrès nouveau sur la voie de l'union monétaire, qui nous mettrait à l'abri une fois pour toutes des mouvements de change et des distorsions qu'ils

créent dans les conditions de concurrence à l'intérieur de l'Europe.

Le marché intérieur, l'Europe sociale et l'Union monétaire devraient être créés parallèlement. Ce serait la seule façon d'aboutir à un marché véritablement homogène.

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Mon intention n'est pas de donner l'impression que l'Europe d'après 1992 ne nous poserait aucun problème. Il est certain que nous serons amenés, sur un plan ou un autre, à faire des compromis. Il n'y a pas de doute que notre pays devra savoir s'adapter.

Mais ce que je voulais dissiper, c'est les hésitations, c'est les craintes qui ont fait leur apparition, les craintes de voir notre petit pays broyé et maltraité par ses grands partenaires. Dans les dossiers les plus cruciaux, nous avons un pouvoir de négociation, nous avons des arguments valables, et nous avons des alliés. Je suis persuadé que nous parviendrons à maintenir les effets éventuellement dommageables pour notre économie dans des limites étroites, et en tout cas supportables.

Même si certains ajustements seront peut-être nécessaires dans un premier temps, ils seront bientôt compensés par les avantages que nous tirerons de l'élimination des barrières techniques, de la libération des mouvements de capitaux, de la libre circulation des services, dans le domaine de l'audiovisuel par exemple, mais aussi de la relance de la croissance en Europe.

Le seul vrai danger que nous courons est celui d'être pris au dépourvu. La mobilisation qui se fait partout en vue du marché de 1992 n'est pas seulement symbolique. La disparition des barrières, le renforcement de la concurrence constituent un réel défi, également pour les entreprises luxembourgeoises. Il est indispensable dès à présent que notre industrie, nos P.M.E., et même nos artisans et commerçants tiennent compte des bouleversements qui vont avoir lieu et s'y préparent activement. Les entreprises doivent investir, augmenter leur productivité, s'ajuster en fonction des nouvelles exigences.

Elles doivent surtout adopter une politique commerciale offensive. Même pour les P.M.E., les petites et moyennes entreprises, le moment est venu de jeter leur regard au-delà des frontières. La grande région Saar-Lor-Lux, qui par l'abolition des frontières techniques après 1992 aura une nouvelle vocation dans le cadre du grand marché, constituera désormais leur marché naturel.

Le patronat luxembourgeois a d'ailleurs pleinement conscience de l'enjeu, et a depuis longtemps lancé le débat. Le Gouvernement a pour sa part institué des groupes de travail tripartites sectoriels afin d'analyser la situation, et de chercher les moyens les plus adéquats pour répondre aux nouvelles exigences.

L'Etat aussi est interpellé. Au niveau des infrastructures, au niveau de la fiscalité, mais aussi par certaines aides directes, il doit donner aux entreprises le cadre

propice grâce auquel elles pourront affronter la concurrence dans les conditions favorables.

Tout le pays est donc concerné. Le marché intérieur nous réserve des chances nouvelles de développement et de prospérité. Encore faudra-t-il les saisir.

Les grands défis de l'année 1992

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement honoraire

On m'a demandé d'essayer de compléter l'exposé de Monsieur le Premier Ministre, en disant quelques mots des grands défis de 1992, en vous parlant des chances, si vous me le permettez, de réaliser ce défi, car je suppose connu et admis que pour moi la nécessité de le réaliser est absolument acquise et que c'est la seule oeuvre valable que la Communauté des Douze ait entreprise en cette deuxième moitié du 20^e siècle.

Je pense que l'objectif que le Conseil, que la Commission nous a fixé est heureusement devenu, du moins pour le moment, une obsession quasi mondiale. Je dirai que ce qui me frappe quand je parcours le monde c'est qu'un peu partout hors des Communautés on semble plus sensibilisé à l'objectif 1992 qu'à l'intérieur de la Communauté elle-même.

Aux Etats-Unis, dans les pays de zones de libres échanges et ailleurs, on s'y prépare un peu plus activement que chez nous où cela occupe les discours du dimanche ou du samedi soir et où au cours de la semaine peut-être on s'y prépare un peu moins.

Paolo Ceccini, dans l'étude que déjà mentionnait Monsieur le Premier Ministre, a calculé que si 1992 devenait une réalité le jour voulu, d'après ses calculs, la Communauté économiserait quelque 200 milliards d'Ecus.

Je crois que dans cela il n'a pas inclus les honoraires des "consultants" qui sont amenés ces années-ci et ces mois-ci à se prononcer sur 1992, car Jacques Delors me disait encore récemment qu'il ne se passe pratiquement pas de jour sans qu'à Bruxelles se crée une nouvelle étude de "consultants" pour aviser les gens sur l'avenir et sur 1992. Et on me dit que les dix premières entreprises japonaises ont chacune consulté des "consultants" américains pour leur dire ce qui allait se passer en Europe en 1992, pensant très normalement que les Américains étaient mieux outillés pour le savoir que nous-mêmes, c'est bien sûr. Voilà ce qui se fait. Alors quid de l'objectif? On me dit, 1992, vous le savez, c'est le 31 décembre. Alors là, on chipote un peu; que ce soit le 31 décembre 1992 ou le 1^{er} janvier 1993, cela change tout de suite la date, mais cela ne fera que quelques minutes quand même. Alors l'essentiel, je pense, c'est de voir dans cet objectif un symbole, un symbole que Jacques Delors, que la Commission nous a fixé, qu'il convient de réaliser.

Que ce soit 1992, que ce soit 1993, début d'année, fin d'année 1993, ou même 1994, ce n'est pas cela qui compte, à supposer que le train soit sur les rails et que tout le monde ait la volonté politique de le mettre en marche et d'accentuer sa route et de le faire aboutir.

Je crois qu'un des grands mérites de Jacques Delors aura été de mettre l'Europe au pied du mur, de la mettre,

comme on dirait en allemand "unter Erfolgszwang", de mettre l'Europe face à ses responsabilités et de dire: avant cette date et pour cette date vous allez la réaliser. C'est ça son grand changement par rapport à ce que nous faisons avant, c'est d'essayer d'obtenir un consensus, une unanimité sur une décision et puis après seulement de nous attaquer à la suivante.

Il a mis tout le paquet sur la table. 300 directives, 317, 297, pour que vous voyiez, tout le paquet et en disant: voilà jusqu'à cette date nous allons le réaliser. Alors c'était sa réponse à ceux qui se demandent: est-ce que tout ceci c'est une réinvention de la roue, comme certains le disent, le marché unique, ou est-ce que c'est tout simplement quelque chose de nouveau, "taken out of the blue"? Je crois que c'est ni l'un ni l'autre, et Jacques Delors l'a dit dans son premier discours, c'est la continuation de la politique de Jean Monnet.

Il a eu le génie d'utiliser au mieux, premièrement, et je m'excuse de choquer des esprits en disant: Reykjavik, c. à d. le jour où les Européens, par pudeur ils n'osent même plus en parler tellement - se sont rendus compte qu'au-dessus de nos têtes Américains et Soviétiques, quand cela devenait important, parlaient entre eux et sans nous avoir consultés préalablement.

Et c'est ce jour là où tout à travers l'Europe, et même dirais-je, et pas méchamment, jusqu'à Londres, on a compris que l'Europe était peut-être une entité.

Deux, il a su utiliser le fait que depuis quatorze années le chômage était en croissance pratiquement continue en Europe. Nous n'aurions jamais pensé que socialement on allait pouvoir tenir face à ce défi.

Trois, il s'est rendu compte que nous perdions chaque année des parts de marché, et je vous le dis, connaissant les chiffres, nous en perdons encore. Et tous ceux qui vous disent le contraire font du "wishfull thinking", et dans les secteurs de pointe surtout.

Quatre, il a su profiter des réalisations de Fontainebleau où, pour la première fois, chefs d'Etat et de Gouvernement étaient d'accord pour s'attaquer à la réforme de la politique agricole commune ruineuse, où on s'était doté de ressources nouvelles, on était tombé d'accord sur l'élargissement au Portugal et à l'Espagne, et où surtout, ce qu'il ne faut pas négliger, enfin on avait trouvé une solution au problème britannique, au "give me my money back" du Premier Ministre britannique. J'en sais quelque chose et j'en garde quelque amertume pour avoir perdu 3 années à m'esquinter sur ce problème-là. Mais je n'ai pas rechigné à la tâche pour dire à l'époque aux Chefs d'Etat et de Gouvernement qu'au plus tard le jour où nous devrions fixer de nouvelles ressources à la Communauté, Madame le Premier Ministre, connaissant très bien son Traité et ses possibilités, usant sans abuser, usant de l'unanimité, allait avoir son chèque. On aurait dû le lui donner deux ans avant, même peut-être pour deux tiers du prix. On a perdu 3 années, on a payé le double!

Et c'est à ce moment-là qu'enfin tout le monde dans la Communauté avait envie de majoriser quelqu'un. Certains peut-être le Grand-Duché, d'autres peut-être la France, d'autres peut-être l'Angleterre, beaucoup le Danemark, et beaucoup certainement la Grèce. Et c'est

ainsi que tout le monde est finalement tombé d'accord pour la loi de la majorité pour l'acte unique.

Alors, mettant tout cela ensemble et utilisant les mauvaises passes dans lesquelles on se trouvait, Jacques Delors, en fixant un délai, deux mandats, deux législatures, quitte à ce qu'elles soient rallongées d'un troisième, enfin tout est bon quand il s'agit aussi de servir l'Europe, a réussi à nous fixer cet objectif.

Ce qui me frappe, c'est que pour la première fois de notre histoire, nous bénéficions d'un exceptionnel engouement. Nous aurons réussi dans la Communauté à réussir à faire partager cet idéal, ce but, cette démarche intellectuelle par le monde entier, et comment avons-nous réussi! Je vous jure qu'ici je parle de ce que je connais. Si vous saviez ce que les entreprises américaines et d'autres pays du tiers monde investissent dans l'objectif 1992, vous seriez surpris. Et maintenant, chez nous, ceux qui ont le "inside knowledge" se rendent un peu compte que le pendule revient. Il n'y a rien que du normal à cela. On mettra encore quelque temps à s'en rendre compte à l'extérieur, mais je pense qu'on le sait déjà, on fait un peu de sur-place. Pourquoi? Mais parce que c'est normal qu'après l'engouement des deux premières années le pendule revient et surtout on commence par avoir peur, par avoir peur de la concurrence des Etats-Unis, des grands ensembles, du Japon etc..

Il n'y a là pas de quoi s'affoler, Mesdames, Messieurs, mais il faut en être conscients, cela prouve tout simplement que les vieux démons ne sont pas morts. Il est normal qu'aujourd'hui soudain on se demande, nous allons créer un vaste marché unique, mais est-ce que pour l'administrer, est-ce que pour le conquérir, les grandes multinationales, les grands de ce monde ne seraient pas mieux outillés que nous qui avons encore à vaincre notre peur ancestrale, à surmonter notre peur de dépasser les frontières. Et du coup, au moment de sauter le pas pratiquement, on se demande chez nous les uns et les autres: est-ce que nous n'allons pas créer un réceptacle, un champ de manoeuvre ouvert aux tiers beaucoup plus qu'à nous?

Cela montre, Mesdames, Messieurs, que les mentalités ne changent pas en un jour, et qui l'aurait cru. Nous avons des siècles d'histoire à vaincre. Nous n'y sommes pas parvenus ces trois dernières décennies, ce n'est pas par un coup de baguette magique que nous allons y arriver.

Alors, nous sommes une civilisation, disons vieillissante sur un continent vieillissant, et dès que la pression extérieure faiblit, politique, économique ou autre, automatiquement nous levons le pied et nous avons des réactions de vieux, si je puis m'exprimer ainsi. Alors surtout, je mets en garde mes compatriotes et tous ceux qui me font le plaisir de m'écouter, ne croyez pas aux termes que nous avons atteint le "point of no return", il n'y a pas de "point of no return" en politique quand vous avez affaire à des politiques, quand vous avez affaire à la bêtise des hommes. Il n'existera jamais de politique de "no return". Il faudra toujours une volonté politique de tous les jours. Il faudra remettre l'outil sur le métier tous les jours pour y arriver.

Alors maintenant, pour vous parler des chances des défis qui nous attendent, je ne vais pas vous parler de

ces 300 directives, dont 200 et plus sont sur la table, dont à peu près ou à peine, diraient les pessimistes, une centaine est acceptée, les plus faciles bien sûr.

Je ne vous parlerai pas des retards du Conseil, de la bonne note que mérite la Commission, du satisfecit que mérite le Parlement, parlons des gros problèmes. Qu'y a-t-il? Le contrôle aux frontières, les barrières physiques, l'harmonisation des "norms and standards", des normes standards, les marchés publics, l'ouverture des marchés publics, l'harmonisation fiscale dont Monsieur le Premier Ministre a parlé abondamment, et je lui en suis gré, et puis le monétaire.

Alors quant aux contrôles aux frontières, Jacques Delors vient de le dire récemment, nous n'avons pas réalisé ce qu'il souhaitait parce que nous sommes, entre autres, obnubilés par la politique de sécurité, mais il faut bien savoir qu'aussi longtemps que ces barrières physiques ne vont pas sauter, nous ne pourrions pas donner aux citoyens le sentiment que nous créons une vraie communauté.

Quant aux normes et standards, cela avance très bien, heureusement mieux qu'on ne le pensait. La nouvelle méthode de la Commission est beaucoup plus dynamique, c'est vrai. Espérons que ça marchera. Nous avons vu la qualité de la bière allemande et un tas d'autres choses qui se sont faites.

L'harmonisation fiscale, Monsieur le Premier Ministre en a parlé, et j'y reviendrai peut être brièvement tout à l'heure.

Le monétaire, c'est le 10e anniversaire, et nous savons combien à Rhodes on a eu souci non pas de régler le problème, mais de l'esquiver.

Alors à cela s'ajoute maintenant la dimension sociale que Jacques Delors y a ajoutée et à laquelle Madame Thatcher a réagi de façon aussi claire et nette après les discours de Jacques Delors devant les syndicats allemands. Voilà le réel problème, alors, comme Monsieur le Président Santer l'a dit, il faut bien comprendre et bien se dire qu'il n'y a pas d'alternative à ce marché unique, à cette Europe de 1992, mais si on veut la réaliser, que les grands comme les moins grands le sachent: on ne peut pas seulement demander des sacrifices à certains, il ne faut pas une fois de plus demander uniquement les sacrifices aux plus petits de la Communauté, il ne faut pas s'attendre seulement aux sacrifices qui arrangent les choses des grands. Ils doivent le savoir, et j'ai été heureux d'entendre l'orateur de tout à l'heure dire que nous ne nous trouvons pas seulement - c'est ainsi du moins que je l'ai compris - dans la défensive, mais que c'est une partie d'un tout, que pour faire l'Europe de 1992 il faudra que tout le monde s'y mette et que tout le monde y apporte sa part de sacrifices, sinon cela ne se fera pas et cela on devait le savoir dès le début.

Je souscris des deux mains à ce que vous avez dit, Monsieur le Premier Ministre, pas l'harmonisation fiscale, mais un rapprochement de la fiscalité indirecte. Je sais ce que le Traité nous a dit et par quoi il commence, par un rapprochement de la fiscalité indirecte, mais ici nous avons affaire à un "package deal" où vraiment tout le monde doit y aller du sien.

Il est vrai Jacques Delors a eu raison de dire: Il n'y aura pas, jamais de réalisations sociales, sans économie valable, comme il n'y aura pas de succès économique sans consensus social dans notre Europe.

Encore faudra-t-il ici savoir distinguer l'essentiel de l'inutile et du rigide. Il faut que notre Europe, dans la compétition mondiale, recouvre un peu plus de flexibilité et de souplesse pour s'adapter à la concurrence. Et ce n'est pas au moment où enfin le message passe et où tout le monde s'en rend compte, qu'on va nous enfermer ou qu'on devrait courir le risque de nous enfermer dans un nouveau carcan.

Quant à moi, je mets en garde de cela.

Alors je veux bien enregistrer qu'à Rhodes on a esquivé le débat parce qu'on ne voulait pas de débat doctrinaire. Je rends hommage à Jacques Delors, il l'a dit dès l'accession à sa présidence: "Je ne veux pas de combat entre maximalistes, minimalistes, je veux mobiliser l'Europe sur un objectif", et sachant que l'économie était l'objectif et des entrepreneurs et des syndicats, il les a mobilisés sur le marché unique.

Mais il sait très bien qu'on ne peut pas balayer le problème sous le tapis. On peut passer Rhodes, on peut espérer que la prochaine présidence sera une présidence socialiste un peu plus forte que la présidence socialiste sous laquelle nous vivons encore, et on peut penser que Monsieur le Premier Ministre Felipe Gonzales préparera mieux peut-être une présidence française qui normalement doit être une grande présidence. Mais il faut savoir qu'après cette campagne électorale européenne, la troisième à laquelle nous allons devoir faire face, et nous ne savons pas encore exactement ce que nous allons dire à l'électorat, qu'après cette troisième campagne nous aurons la présidence française et que ce sera le rendez-vous de la vérité. Ou bien ce sera seulement une grande présidence, ou ce sera la présidence qui posera les vrais problèmes. Et à ce moment-là on saura vraiment ce qu'il importe de faire.

Alors un jour, il faut bien autour de cette table se regarder dans le blanc des yeux et dire, - je pense que celui qui va me succéder sur cette tribune va le dire, sachant ce qu'il en a toujours pensé, - il faudra bien se dire, qu'est-ce qu'on va construire en Europe? On ne construit pas un marché unique intégré avec des politiques intégrées, on demande à tel pays d'accepter un chômage en plus parce que dans tel autre pays il faudra garantir encore des emplois, sans qu'on ait une vraie communauté de destins. Cela n'arrive pas. L'Europe ne se fait pas en cachette, en catimini. Il faut savoir: qu'est-ce qu'on construit: un marché, un garage, un hall, un entrepôt ou une cathédrale? Un jour, il faudra bien avoir un architecte et se dire: qu'est-ce que nous voulons? Nous l'avons trop longtemps esquivé.

Et j'ai connu ces tergiversations pendant des années. Alors il est vrai que Jean Monnet longtemps pensait que le "overchapping" pouvait dans l'intégration des secteurs de pointe amener l'intégration économique dans son ensemble et de là enjamber sur l'intégration politique. Ce n'est pas une confidence que je vous fais si je vous dis que peu avant sa mort, en ayant parlé à Jean Monnet, il m'a dit: Je sais, je me suis trompé en ce pensant".

On peut croire à cet onomatisme jusqu'à un certain point, jusqu'au point où vous faites la zone de libre échange, l'union douanière, mais là où vous faites vraiment un marché intégré qui pourrait se comparer au marché unique que sont les Etats-Unis et le Japon, là il faut vraiment une politique commune, une volonté commune, un but commun, on ne peut pas l'esquiver qu'on soit Premier Ministre de Grande-Bretagne ou autre chose. Il faut savoir qui demain va gouverner, va arbitrer, va contrôler, va diriger ce marché commun.

Et Jacques Delors le sait très bien, l'Europe, Altesses Royales, Mesdames, Messieurs, ne souffre pas de trop de gouvernements, elle souffre de trop peu de gouvernements. L'Europe veut être gouvernée comme les peuples de l'Europe veulent être gouvernés. Il faudra qu'on leur donne enfin cette structure sans être maximaliste, cette structure dans laquelle ensemble nous pourrions vivre.

C'est un changement de mentalité qu'il faut à un moment où l'économie étant plus favorable qu'on le croyait il y a quatre ans, où la politique étant à la détente, où la peur de la concurrence s'installant chez nous, il y a le risque qu'une fois de plus les vieux réflexes ne jouent et qu'on ne se recroqueville sur nous-mêmes.

Alors, en conclusion, je me permettrai de rappeler quatre choses: Si quelque chose va mal pour nous, cessons de dire que c'est la faute aux Américains, que c'est la faute aux Russes, que c'est la faute aux Japonais, que c'est la faute aux pays nouvellement admis. C'est la faute à nous seuls. Nous avons encore notre destiné entre nos mains. Il faudra enfin qu'on ait la volonté d'aboutir et la volonté de payer le prix. Il faut savoir saisir l'occasion et c'est maintenant que ça se fait. L'histoire, on a coutume de le dire, ne repasse pas deux fois les plats. Je m'excuse, de la platitude. Vous me direz, mais Monsieur Thorn, si c'est aussi inéluctable, cela va se faire une, deux, trois années plus tard. Non, hélas! Nous sommes un continent vieillissant. Nous avons par exemple une Allemagne, nous avons connu ça à Luxembourg, le Grand Reich, de près de 80 millions aujourd'hui 56 millions, mais qui normalement en l'an 2020 n'aura plus que 41 millions d'habitants, alors que l'Algérie, les trois anciens départements français, d'ici là auront passé de 20 à 45 millions! Uniquement pour fixer les idées.

Pour la première fois au sud de la Méditerranée il y aura plus d'habitants qu'au nord de la Méditerranée. 220 millions dans l'Afrique du Nord du Caire à Rabat qui double tous les 20 ans. C'est ça le monde de demain, ce monde qui n'avait pas 2 milliards de gens au début de ce siècle et qui maintenant en a 6 et qui va sur les 8 milliards. Et alors on me demande: qu'est-ce qui est changé dans ce monde? Mais tout a changé et tout bascule. "Time is money" plus que jamais. Il y aura les "merges". Oui. Il y aura les concentrations. Elles se feront entre Américains et Japonais, elles se feront même peut-être entre Américains et Européens, peut-être entre Japonais et Européens, mais jamais plus dans vingt ans sous le "leadership" européen. Maintenant, maintenant nous avons encore l'argent, nous avons encore les cervaux pour le faire, c'est maintenant qu'il faut le faire.

Alors guettés par l'âge, guettés par le changement de ce monde, dans un monde qui de toute façon devient pour

nous Européens multi-racial, - pensez aux 3 millions de Musulmans en France -, multi-confessionnel, dans ce monde-là où Berlin est la quatrième ville turque d'Europe après Ancara, Istamboul, Izmir, nous on hésite à admettre la libre circulation entre Allemands, Français, Espagnols et Portugais.

Il faut savoir ce qu'on veut, dans quelle société nous sommes prêts à vivre. Et c'est là-dessus que je voudrais terminer de dire: "On ne fera jamais quelque chose de grand sans le bâtir sur les hommes, et on ne pourra jamais le cimenter si on n'a pas foi dans les institutions." Et j'espère, Monsieur le Premier Ministre, Messdames, Messieurs, qu'on ne négligera pas cet aspect.

L'Union européenne - Une communauté de destins

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement honoraire

L'Acte unique européen, ratifié par les parlements des 12 pays-membres, organise et confirme l'aspiration à l'instauration d'une "Union Européenne". Accentuant le rythme de l'intégration économique, l'élargissant par des dispositions complémentaires aux Traités existants, il consacre et légitimise aussi la coopération en politique étrangère et situe le Conseil Européen dans la structure communautaire. Sans conférer encore un droit de décision au Parlement Européen en toute matière, il étend et renforce l'obligation de le consulter. Ceci ne conduit pas à une parfaite balance des pouvoirs, mais a le mérite de clairement situer les zones de développement institutionnel futur. La notion d'Union Européenne globalise l'effort d'intégration politique à réaliser.

Mais qu'est-ce donc que l'Union européenne?

Lorsque le Président Pompidou, ouvrant la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, réunie à Paris en octobre 1972, exprimait le voeu que la Communauté fût convertie en une "Union Européenne" au cours de la décennie 1970-1980, participants et observateurs étaient perplexes.

Il faut se rappeler que la stagnation intervenue dans la construction européenne après 1966 avait été relayée par une véritable relance après l'accession à la Présidence de Georges Pompidou. La Conférence au Sommet, tenue à La Haye en décembre 1969 sur sa proposition, avait décidé tout un programme d'achèvement, d'élargissement et d'approfondissement de la Communauté.

Le déblocage opéré par Pompidou avait été fort apprécié par les fervents de l'Europe unifiée. Comme il continuait dans une certaine mesure la lignée gaulliste, son empressement communautaire pouvait paraître suspect à ceux qui restaient attachés à une conception maximaliste de l'intégration. Il n'y avait pas si longtemps qu'il avait usé d'une grande prudence en répondant à des questions posées à propos des revendications de compétence du Parlement Européen.

En suivant d'emblée une perspective d'avenir, fût-elle nébuleuse, le Président avait dissipé les craintes et tourné la situation à son avantage.

En effet, l'expression "Union européenne" était avantageusement neutre à l'égard des différents courants d'idées sur les méthodes et la philosophie du développement. Le contour institutionnel n'était pas précisé.

Le communiqué final de la Conférence reprit la proposition dans les termes suivants: "Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, s'étant donné comme objectif majeur de transformer l'ensemble des relations des Etats-membres en une union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure."

Léo Tindemans, chargé de l'enquête et de la rédaction du rapport sur l'Union Européenne, présenta ses conclusions le 29 décembre 1975. Le dit rapport, qui ne manquait pas de défendre, dans toutes ses parties, l'acquis communautaire, proposait des méthodes et des degrés d'intégration, de coopération ou de concertation diversifiés suivant le champ d'action.

En entrant dans la terminologie européenne, le concept de l'Union européenne mettait à l'aise les différents courants, fédéralistes et confédéralistes. Dans sa neutre simplicité il a fait fortune jusqu'à nos jours.

L'Acte unique européen de décembre 1985 abrite ses visées politiques sous le même concept, en proposant comme le rapport Tindemans, des solutions juridiques diversifiées selon la matière et l'hierarchie des différentes politiques.

Selon le communiqué final du Sommet de 1972, "l'ensemble des relations des Etats-membres" devrait être converti en une Union européenne. Ce qui fut précisé verbalement au cours de la Conférence, c'est qu'on entendait par là "une construction politique comportant dans son domaine l'exercice de pouvoirs d'ordre législatif, exécutif et judiciaire. On n'osait pas parler de constitution, parce qu'il aurait fallu la caractériser par son idéologie fédérale ou confédérale.

Personnellement je n'ai jamais attaché beaucoup d'importance à des définitions théoriques d'un ordre européen. Une Constitution européenne n'est pas imposée, elle doit être négociée en vue des objectifs à atteindre et résulter du consensus de 12 peuples, riches en tradition et divers dans leur tempérament.

J'ai pu constater pendant ma carrière que l'intérêt communautaire, quand il est soutenu par un important intérêt national, peut provoquer des conversions paradoxales, de la thèse confédéraliste vers le fédéralisme. L'inverse n'est pas rare non plus.

On peut donc dire que la méthode de l'Acte unique reste valable, malgré un manque d'homogénéité. A la faveur de circonstances politiques, qui incitent dans la construction juridique à une nouvelle prise de conscience des faiblesses de la position de l'Europe occidentale face à l'éclosion d'autres puissances économiques sur le plan mondial, les finalités de l'acte ont provoqué un choc psychologique remplaçant le développement communautaire au centre des préoccupations nationales.

Comme il arrive souvent dans la vie de l'individu qu'il se trouve placé en face de son destin personnel et consé-

quement de sa conscience, les Etats-membres sont mis au défi de reconsidérer divers aspects de leurs objectifs en les confrontant avec un certain destin qu'ils doivent partager avec des partenaires. Dans son préambule le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, définit fort heureusement le sens de l'entreprise communautaire, un texte que je voudrais vous citer: "Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé."

Encore une façon de définir l'Union Européenne! Elle est censée associer les destins nationaux dans une entreprise devenant une communauté de destin, destin au singulier.

Remarquez que le préambule cité parle de la fusion, "d'intérêts essentiels". Il entend par là certainement ceux pour lesquels l'intérêt national bien compris exige la fusion et l'exercice en commun de droits souverains à propos desquels l'exercice solitaire de la souveraineté se relève inadéquat et proprement nuisible. Il y va de la survie dans un monde bouleversé par l'accélération technologique et l'amplification des ordres de grandeur utiles. Inutile de vous rappeler que cette problématique de survie existe avant tout pour l'économie et la défense.

Dans l'immédiat le défi à affronter par les Douze est économique: réaliser les conditions d'un marché intérieur.

Les orateurs qui m'ont précédé vous ont exposé la teneur de l'objectif à atteindre et la position du Gouvernement luxembourgeois par rapport aux innovations que la réalisation du marché unique apportera dans la vie économique du pays.

J'essaierai d'esquisser l'esprit dans lequel nous devrions aborder cette phase importante pour l'avenir du pays.

Il y a quelques jours, un journaliste étranger a cru discerner un certain refroidissement de l'ardeur européenne du public luxembourgeois, traditionnellement champion dans les sondages sur le degré des convictions communautaires. Il m'a demandé si c'était la crainte de perdre des avantages dans un nivellement des chances économiques ou tout simplement la peur de l'inconnu.

Je ne crois pas que les Luxembourgeois dans leur ensemble mettent en doute la nécessité de poursuivre activement et d'achever la construction d'une Europe communautaire, démocratique et fondée sur la justice pour tous les participants.

Certains appréhendent les changements de situation que tout ajustement à un milieu économique plus compétitif et plus fluide comporte nécessairement. Et alors on risque parfois d'oublier les nouvelles chances que le marché unique ouvre à notre économie. Bien sûr, gagnants et perdants ne sont pas nécessairement les mêmes. Et voilà le problème.

D'une façon générale il en résulte une attitude d'attente quelque peu dépressive. C'est le propre de toute politique conçue pour un avenir plus lointain. L'art suprême de l'homme politique, mais aussi son chemin de croix, est de faire accepter un changement présent pour garantir les bienfaits venant à échéance plus tard. Jean Monnet a dit: "Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise." Parfois, dans la vie des Communautés, on en est arrivé là, à la crise. En l'occurrence il ne doit pas en être ainsi nécessairement si nos partenaires et nous-mêmes abordons les problèmes avec lucidité et une bonne dose de pragmatisme qui est requis en l'occurrence pour opérer des rapprochements de systèmes opposés ou contradictoires.

Pour la Communauté se pose, à propos d'une série de dossiers difficiles, le besoin de les examiner à la lumière d'une stratégie globale, dont résulte également un ordre des priorités. Certaines sont clairement énoncées dans l'Acte unique. D'autres n'ont obtenu qu'une mention générale.

Actuellement les dossiers de l'harmonisation fiscale et de l'espace social font difficulté, entre autres.

En ce qui concerne le premier, le fait que l'Acte Européen ait exclu la prise de décisions majoritaires à propos de l'harmonisation fiscale prouve à quel point les Gouvernements sont conscients de l'immersion profonde des systèmes fiscaux dans les données économiques et sociologiques nationales.

Il faut procéder avec prudence dans une matière où les systèmes fédéraux existants les plus évolués ont maintenu une grande souplesse, tout en ne statuant souvent que fort tard dans l'évolution de la Fédération. Quant à la fiscalité frappant les revenus de l'épargne, ses opportunités, que je ne discute pas en ce moment, ne devraient-elles pas se fonder sur la politique d'épargne que les Etats-membres devraient pratiquer à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur de la Communauté? Qui dit épargne, parle monnaie! Comme l'économie a besoin de stabilité monétaire, l'épargne la désire et la recherche, parfois plus que le revenu.

Comme pour l'harmonisation des politiques budgétaires, le véritable rapprochement fiscal, dans la mesure où il s'impose, se réalise avec les meilleures chances de réussite et d'efficacité y compris de justice fiscale dans un espace monétaire homogène. Ne croyez pas que c'est par une manie de "Ceterum censeo" que j'attribue une fois de plus à l'union monétaire une priorité décisive!

Quant à la dimension sociale, ne la négligeons pas, même si, par la nature des choses, les progrès souhaitables à propos de l'emploi, de l'amélioration des conditions de travail et des prestations, seront essentiellement le résultat indirect de l'élan général des échanges, sans exclure des réglementations communes sur les conditions de travail p. ex.: Ici, pendant longtemps, le dialogue social sur le plan national, sa qualité, seront déterminants pour la prise en charge psychologique par les salariés du progrès de l'Union. Pour ce qui concerne le Grand-duché, le Conseil Economique et Social évoque dans son avis sur le Marché européen, l'opportunité d'un contrat de société, à conclure entre les partenai-

res sociaux. Il accompagnerait par l'entente sociale la consolidation ou la restructuration de secteurs menacés.

Je ne considère pas comme telle la place financière. J'estime qu'elle se trouve consolidée suffisamment et qu'elle a fait preuve d'une grande faculté d'adaptation à des situations nouvelles. Avec ou sans marché unique, j'ai toujours soutenu qu'elle devait pouvoir faire face à toutes les conjonctures financières, à des fluctuations même de revenu, grâce à son savoir-faire acquis dans l'activité bancaire internationale et son imagination créatrice. Il est peut-être bon de rappeler dans ce contexte son rôle dans l'éclosion des euro-marchés et notamment aussi dans le recyclage des pétrodollars, alors qu'un marché financier proprement européen n'avait pas encore émergé à une époque de grands investissements dans tous les pays-membres.

Dans le marché unique, la compétitivité se gagne par la qualité des services ou des marchandises. Cela est vrai pour toutes les entreprises, qu'elles soient financières, industrielles, artisanales ou commerciales. D'où la nécessité de parfaire la formation professionnelle et de tirer tout le prix de notre situation plurilingue et scolaire.

Je suis donc d'avis que nous n'avons pas de raison d'éluder le débat sur des sujets controversés, à condition de bien préparer nos dossiers, notamment par la comparaison des législations et par une claire vision des objectifs communautaires. Nos thèmes sont défendables.

La mise en place d'un marché intérieur basé sur le libre échange est un appel à la créativité, à la spontanéité, à la responsabilité dans le jeu des forces économiques. La Pérestroïka de Gorbatchev ne vise-t-elle pas à insuffler dans le système économique de l'U.R.S.S. les mêmes ingrédients? N'est-ce pas la preuve qu'un système économique qui ne fait pas suffisamment confiance aux initiatives des agents de la production et de l'échange, qui les enferme dans un corset de réglementation et de planification excessivement rigides, finit par être bloqué.

En ce sens on peut comprendre la frousse de Madame Thatcher dénonçant le danger d'un Super-Etat communautaire. La Communauté ne sera pas non plus une forteresse protectionniste. Elle ne le sera pas dans son propre intérêt alors que le Marché unique, comme je le vois, est appelé à jouer un rôle éminent dans l'intensification, la régularisation et l'orientation d'un commerce international basé sur le principe "Trade for trade".

Le Super-Etat mastodonte sera évité si, profitant de la forte constitution des administrations nationales, on laisse entre leurs mains l'exécution des réglementations communautaires dans le sens de la décentralisation. Après-tout aucun Etat-membre ne renonce à l'affirmation de son identité propre.

Parfois un sain pragmatisme peut tempérer les écueils que présente un trop rigide perfectionnisme. Le Ministre britannique Sir Geoffrey Howe s'est exprimé à ce sujet au cours de la conférence qu'il a faite à Luxembourg dans le cadre des Winston Churchill Lecture: "We must be careful that future ambition does not become a substitute for present action." (Veillons à ce que

des aspirations ambitieuses pour l'avenir ne se substituent pas à l'action présente).

J'ajouterai seulement à condition que l'ambition politique pour l'avenir n'en soit pas oblitérée.

Ceci me ramène à la communauté de destin dans son aspect proprement politique et institutionnel.

Quand et comment se réalisera l'Union Européenne?

Vous conviendrez avec moi que d'ici à 1992, le projet du marché unique fournit aux Gouvernements des pays-membres suffisamment de pain sur la planche. Ceci est d'autant plus vrai que le complément inéluctable à cette action est constitué par le programme d'union économique et monétaire.

Il serait dès lors déplacé de compliquer la tâche par des controverses sur l'avenir institutionnel de la Communauté. En revenant dans la pratique à l'application des dispositions du Traité sur les décisions à prendre à la majorité, l'Acte unique a résolu un problème institutionnel majeur dans l'intérêt du rapprochement des législations, selon la finalité voulue par le Traité.

Tout au plus le rapport sollicité sur la réalisation de l'Union économique et monétaire, exigera-t-il une réflexion et une discussion des aspects institutionnels d'une phase plus avancée d'une telle entreprise.

De même, quiconque connaît tous les aspects juridiques et pratiques du dossier, doit convenir qu'il est inopportun au plus haut point de secouer dans cette phase constructive l'arbre communautaire pour en voir tomber une nouvelle répartition des sièges européens.

On ouvrirait une boîte de Pandore. D'autre part ignorer l'existant ordre juridique, serait rendre un mauvais service à la cause européenne, effaroucher les états-membres de moyenne et petite dimension.

L'expérience gagnée par la négociation du marché intérieur comme de l'union économique et monétaire, permettra plus tard d'aborder dans de bonnes conditions les compléments à apporter aux Traités et à l'Acte Unique Européen, pour en faire un tout constitutionnel cohérent correspondant au destin commun auquel les Etats-membres se sont voués.

C'est à la lumière de cette même expérience que le projet de Constitution communautaire, dont le Parlement Européen a pris l'initiative pourrait être acheminé et discuté par les diverses instances communautaires.

Au-delà des affres et des peines de la formation d'une volonté politique commune rappelons-nous toujours l'enjeu historique fantastique de la construction européenne, qui bannit les guerres fratricides dans cette partie du monde et lui assure une stabilité et une croissance que l'alternative de la division et du chacun pour soi ne sauraient jamais garantir.

La scène politique continentale et mondiale est en mouvement. Nous pouvons majorer les chances que ces mouvements iront dans le sens de la paix et de l'épanouissement de l'homme européen si nous maintenons un rythme soutenu d'action et une grande ouverture d'esprit pour la compréhension de nos problèmes mutuels.

Le quarantième anniversaire du Mouvement Européen de Luxembourg

Au cours d'une séance académique organisée le 9 décembre 1988 à l'occasion du quarantième anniversaire du Mouvement Européen de Luxembourg. Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, ont prononcé des discours ayant pour thème "l'Acte Unique Européen". Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

De l'acte unique européen vers l'union européenne

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

L'acte unique européen signé à Luxembourg s'insère dans une histoire mouvementée de l'intégration européenne. Après les premières grandes réussites dans le sillage du Congrès de La Haye, après la création du Conseil de l'Europe et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier le processus d'unification européenne s'est bientôt enlisé. Des projets ambitieux tels celui d'une Communauté Européenne de Défense et d'une Communauté Politique Européenne échouèrent d'une façon pitoyable. L'intégration avançait désormais beaucoup plus lentement et de façon moins spectaculaire, avec des réalisations bien plus modestes. Les énergies se concentraient sur la mise en oeuvre soignée des Traités de Rome instituant une Communauté Economique et une Communauté de l'Energie Atomique. L'Europe politique par contre piétinait, ne se remettant que difficilement des échecs du début des années cinquante. Les idées avancées dans le contexte des différentes versions du Plan Fouchet ou dans les Rapports Tindemans et Davignon n'eurent guère de suites pratiques. Le Plan Fouchet original prévoyait l'institution d'une "union d'Etats" indissoluble dont le but serait l'adoption d'une politique étrangère commune et d'une politique de défense commune. Les objectifs énoncés dans les rapports Davignon et Tindemans étaient plus modestes se limitant à une coordination plus étroite en matière de politique étrangère voire un développement prudent de l'Union européenne.

En fait les Etats européens membres de la Communauté suivirent le triptyque énoncé par le Président Pompidou: achèvement de l'oeuvre communautaire, approfondissement de la vie communautaire, élargissant à certains autres pays.

L'Acte unique de Luxembourg qui fait suite aussi bien à la déclaration solennelle sur l'Union européenne de 1983 qu'au projet de Traité d'Union Européenne avancé en 1984 par le Parlement Européen dit dans son article premier que "Les Communautés européennes et la Coopération politique européenne ont pour objectif de contribuer ensemble à faire progresser concrètement l'Union européenne."

L'Acte unique européen ne veut et ne peut pas créer d'un coup une union ou une communauté politique. Mais c'est une étape extrêmement importante dans le

processus d'unification européenne. Il permet de faire progresser l'intégration dans des domaines qui au cours des années avaient pris un certain retard. Il introduit une certaine rigueur dans l'intégration, aide à empêcher que des écarts trop importants se creusent entre différents membres des Communautés. La perspective d'un espace sans frontières intérieures dans lequel les Européens pourront mieux vivre mobilise les imaginations d'abord, les énergies ensuite.

Bien sûr, le processus d'intégration devra continuer après 1992. Nous pouvons entrevoir avec confiance les effets qu'auront sans doute les progrès en matière économique et sociale sur le domaine politique. Mais nous devons également y oeuvrer de toutes nos forces.

L'Europe ne pourra maintenir sa position dans le monde et sa place dans l'Histoire qu'en continuant cette entreprise de longue haleine qu'est son unification. Elle peut le faire sans s'opposer à personne. Elle ne devra certainement pas s'opposer aux Etats-Unis d'Amérique, avec lesquels l'alliance vitale devra être préservée et renforcée. Elle ne devra pas non plus s'opposer nécessairement à l'Union soviétique avec qui l'Europe occidentale doit chercher une relation stable soutenue par des interactions économiques aussi bien que politiques et culturelles. Elle devra contribuer à réaliser un ordre de stabilité dans toute l'Europe, ce qui ne veut pas dire une maison européenne commune. Les réalités de puissance ne permettent pas de concevoir pour l'avenir immédiat la réalisation d'un tel objectif. Vouloir néanmoins y tendre tout de suite ne pourra aboutir qu'à des effets d'aliénation et finalement à de nouvelles divisions.

L'Union politique de l'Europe occidentale, sans renoncer à aucune ambition, ne pourra se faire que progressivement. Elle devra se fonder sur le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin. Cette conscience ne pourra être créée artificiellement. Elle devra se dégager d'un long processus d'apprentissage positif, de l'expérience de la vie en commun dans une Europe toujours plus unie. De chaque réalisation devra se dégager une pression irrésistible vers l'étape suivante. A ce processus il faudra associer tous les citoyens européens quelles que soient leurs sensibilités et leurs affinités individuelles. C'est ainsi que nous rendrons cette marche vers l'union politique européenne irrésistible et irréversible.

C'est d'ailleurs dans ce but que s'est constitué le Mouvement européen à la suite du Congrès de La Haye de mai 1948. Le Mouvement européen eut comme buts entre autres d'informer et de mobiliser l'opinion, de développer une conscience européenne et une commune allégeance envers l'Europe. Les idées développées lors de conférences et de congrès du Mouvement européen auront un grand impact sur la politique d'unification européenne. Ainsi les suggestions du congrès de Bruxelles de février serviront largement de base à l'institution du Conseil de l'Europe. Le projet de Char-

te des droits de l'homme sera repris par ce même Conseil de l'Europe. Les propositions d'action concrète s'étendront également aux domaines de la politique sociale et de la politique culturelle.

L'imagination, le dynamisme, la générosité dont le Mouvement européen a fait preuve tout au long de son action devront servir d'exemple et d'inspiration à tous ceux qui veulent faire avancer l'Europe sur la voie de l'unification. Aucun revers, aucune déception n'a pu détourner le Mouvement européen de son objectif. C'est dans cet esprit et avec ce courage que nous devons entamer les prochaines étapes du processus vers l'union européenne.

L'acte unique européen, échéance 1992

**Discours de Monsieur Jacques F. Poos,
Ministre des Affaires étrangères**

C'est pour moi à la fois un grand honneur et un réel plaisir de pouvoir m'adresser aujourd'hui aux membres du Mouvement Européen de Luxembourg, d'autant plus que le quarantième anniversaire de la fondation de votre Fédération coïncide avec la commémoration du centième anniversaire de la naissance de Jean Monnet. Ce prédécesseur par excellence de l'intégration européenne vient d'être élevé par les douze Chefs d'Etat et de Gouvernement à la dignité de "citoyen d'honneur de l'Europe" pour le rôle décisif qu'il a joué dans la genèse de la Communauté.

Ayant fait jaillir l'étincelle du démarrage concret des réalisations communautaires, Jean Monnet était en même temps le prophète qui annonçait le monde de demain. Ses engagements pour oeuvrer avec détermination pour la paix et la prospérité en Europe lui valent encore aujourd'hui respect et sympathie. Chaque jour encore nous récoltons les fruits de la persévérance de ce grand Européen de la première heure.

Suivant l'exemple des pères fondateurs de la Communauté européenne dans les années 50, les Etats membres ont estimé en 1985 le moment venu pour apporter aux traités originaires un certain nombre de modifications substantielles.

Après des années d'euroessimisme et de discours sur le déclin fatidique de l'Europe face aux Etats-Unis et au Japon, les Douze ont enfin su se fixer dans l'Acte Unique un objectif mobilisateur d'énergies et générateur de progrès.

C'est à la présidence luxembourgeoise qu'est revenue la lourde responsabilité de mettre en oeuvre les orientations qui se sont dégagées au Sommet de Milan du 30 juin 1985. Ce processus complexe de négociations a abouti à l'adoption de l'Acte Unique européen par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Luxembourg les 2 et 3 décembre 1985.

Signé le 17 février 1986 à Luxembourg et le 28 février 1986 à La Haye, l'Acte Unique est entré en vigueur le 1er juillet 1987 après avoir été ratifié par les parlements nationaux de tous les Etats membres.

L'objectif de l'Acte Unique est de faire progresser les Communautés, d'une part, et la coopération politique, d'autre part, dans la voie de l'union européenne, proclamée objectif final dès la conférence du Sommet de Paris, en 1972.

La nécessité d'une relance et d'une amélioration du processus décisionnel de la Communauté Européenne s'imposait, notamment pour les trois raisons suivantes:

- premièrement: les difficultés survenues au cours des dernières années, tels la crise de l'énergie, les troubles monétaires et d'une manière plus générale les phénomènes de récession économique et le chômage, ces revers avaient multiplié les obstacles au progrès de l'unification économique et politique de l'Europe;

- deuxièmement: le Marché Commun, tel qu'il fonctionne actuellement, n'est pas un véritable marché unique. Le compartimentage en douze marchés nationaux, avec leurs réglementations, les mesures de protection et les entraves techniques empêchent que la production européenne atteigne une dimension à l'échelle du continent;

- troisièmement l'élargissement de l'ancienne Communauté des Six à neuf, dix puis douze Etats membres a freiné l'intégration économique, en raison des disparités de développement entre les divers pays et les différentes régions de la Communauté.

L'Acte Unique entend précisément remédier à cette situation par la cohésion économique et sociale, une politique commune de développement scientifique et technologique, le renforcement du système monétaire européen, l'action coordonnée en matière d'environnement et - axe de la future construction européenne - la réalisation d'un grand marché sans frontières de 320 millions de consommateurs à l'horizon 1992.

Un apport décisif de l'Acte Unique a trait au processus décisionnel de la Communauté. Nombre d'analyses ont, au cours des récentes années, stigmatisé la lenteur du processus de décision de la Communauté comme une source de faiblesse et de retards accumulés: la recherche systématique du plus faible dénominateur commun - susceptible de réunir l'unanimité - était incontestablement un handicap difficile.

Là aussi, l'Acte Unique innove puisque la lourdeur de la procédure décisionnelle s'y trouve ébréchée par le recours au vote majoritaire pour toutes les questions relatives au marché intérieur (fiscalité exceptée), aux nouvelles technologies et aux politiques structurelles. Grâce au recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée le rythme d'adoption des propositions de la Commission s'est trouvé accéléré et le récent Conseil Européen de Rhodes a pu constater que la moitié du chemin est déjà parcourue.

Une procédure de coopération a été instituée dans les domaines où s'est effectué le passage à la majorité qualifiée: dans le cadre de cette procédure le Parlement Européen aura désormais une participation accrue à jouer dans l'édification de la Communauté de droit. Le Parlement Européen se trouve enfin arraché à son rôle purement consultatif dans toutes les matières au-

tres que la procédure d'adoption du budget communautaire.

En matière budgétaire le Conseil Européen de Bruxelles des 11 au 13 février 1988 a donné les moyens financiers à la Communauté pour appliquer l'Acte Unique dans une perspective à moyen terme.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont notamment décidé à Bruxelles:

- le doublement des ressources mises à la disposition des trois fonds structurels, condition indispensable pour faire progresser la Communauté vers une meilleure cohésion économique et sociale qui protège les Etats membres à moindre développement économique contre les retombées éventuelles d'un marché sans entraves;

- la maîtrise et le contrôle des dépenses communautaires par une discipline budgétaire rigoureuse et effective, et

- la dotation de la Communauté de ressources propres suffisantes pour qu'elle puisse non seulement apurer le poids du passé et pallier l'érosion structurelle des ressources mais aussi rencontrer les besoins futurs des politiques communes consacrés dans l'Acte Unique.

"1992" n'est pas seulement un grand succès médiatique.

Il est indéniable que l'achèvement du Marché Intérieur constitue le socle de la relance européenne et que la perspective du grand marché sans frontières a déjà profondément transformé l'esprit des citoyens européens, des travailleurs, comme des chefs d'entreprise.

Les progrès réalisés sur la voie de l'achèvement du Marché Intérieur sont tels que l'on peut parler d'un processus irréversible.

Nous nous félicitons en particulier des progrès atteints dans le domaine des normes, de l'ouverture des marchés publics, de la libre circulation des capitaux, dans le secteur des assurances et des services financiers, des transports par air et par route et de la reconnaissance des diplômes.

Ces percées significatives sont autant de jalons importants sur la voie de la réalisation d'un marché unifié dont nous savons depuis le rapport Cecchini quel sera le bénéfice de la Communauté.

Face à ce bilan satisfaisant, on peut toutefois regretter que le Conseil n'ait pas tout à fait travaillé au rythme qui eût été souhaitable. Je pense notamment aux secteurs qui accusent des retards comme les domaines vétérinaires et phytosanitaires, l'Europe des citoyens et la stagnation dans le domaine de la libéralisation dans le secteur audiovisuel.

Loin du Gouvernement luxembourgeois l'idée d'esquiver le débat sur l'harmonisation fiscale.

Au fil du temps chacun des Etats membres a développé son propre équilibre entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Agir uniquement sur la fiscalité indirecte entraînerait un déséquilibre inacceptable des

fiscalités. On ne saurait donc dissocier fiscalité indirecte et fiscalité directe; l'appréciation qu'on porte sur la fiscalité doit être globale.

Nous avons encore rappelé au dernier Sommet Européen qu'une harmonisation totale n'est nullement nécessaire à la réalisation d'un marché unique. Pour abolir le contrôle aux frontières d'autres moyens pourront être mis en oeuvre.

Dans son état actuel, la proposition de la Commission sur l'harmonisation de la fiscalité indirecte provoquerait un véritable bouleversement de la fiscalité, mais - dans le cas du Luxembourg - également un choc économique. Notre pays devra, en accord avec d'autres Etats membres, oeuvrer en faveur de solutions techniquement réalisables et économiquement plus réalistes.

Evitons que le Marché Unique n'introduise plus de bureaucratie et de contraintes que nous n'en éliminons!

A cet égard, je voudrais plaider pour que l'on tienne davantage compte des implications administratives qu'entraînera la prolifération de nouvelles législations communautaires - en particulier pour les PME.

Le Conseil devra rechercher et adopter les dispositions les plus simples, les plus transparentes et les moins administratives possibles. Une dose excessive de réglementation engendrera des effets contreproductifs pour la réalisation du Marché Intérieur et paralysera à moyen terme la Communauté.

Un autre aspect du Marché Intérieur me tient tout particulièrement à coeur: il s'agit de la dimension sociale.

La réalisation du Marché Intérieur devra être accompagnée d'une avancée sociale qui sera perçue comme bénéficiant à l'ensemble des citoyens européens. Il serait en effet extrêmement dangereux pour la crédibilité même de la construction européenne si la réalisation du Marché Intérieur devenait synonyme de démontage ou de précarité dans le domaine de la protection des droits sociaux déjà acquis des travailleurs.

L'avenir du Luxembourg est aujourd'hui indissociablement lié à l'avenir de l'Europe communautaire et l'échéance de 1992 ne devrait pas poser trop de problèmes à notre pays.

Depuis longtemps notre économie vit à l'heure et au rythme du grand Marché Intérieur: 75% de nos exportations trouvent leur débouchées à l'intérieur de la CEE et 90% de nos importations viennent des pays de la Communauté.

Nous sommes d'ores et déjà bien armés pour affronter le Marché Intérieur si nous rajeunissons nos structures économiques par l'implantation de nouvelles entreprises dans des créneaux porteurs d'avenir et si nos entreprises intensifient leurs propres efforts dans le domaine de la recherche et du développement.

Cela n'empêche qu'il faudra se préparer à l'échéance de 92, y consacrer les moyens nécessaires et renforcer la compétitivité de nos entreprises. Je peux vous assurer que le Gouvernement ne ménagera aucun effort et ne lésinera pas sur les moyens pour adapter l'économie

de notre pays aux nouvelles données concurrentielles en 1992.

Le Luxembourg a besoin d'une Communauté qui se renforce et se développe. Il est donc tout à fait naturel qu'il participe à part entière à la nouvelle dynamique créée par l'échéance 1992 et saisisse la chance de modeler en commun avec nos onze pays partenaires un avenir meilleur.

Le Grand-Duché est un adhérent de la première heure de l'idée de l'intégration européenne. Il s'est vu décerner le 4 novembre 1988, à Lausanne, la médaille d'or Jean Monnet pour son engagement européen, ensemble avec deux autres récipiendaires prestigieux - l'Université de Bologne et le Président de la Commission, Monsieur Jacques Delors.

Le Mouvement Européen du Luxembourg n'a pas été étranger au façonnage d'une image européenne de notre pays apprécié par les pays membres et par les pays tiers.

Nous pouvons nous féliciter que le Mouvement Européen du Luxembourg a fait preuve de dynamisme dans la propagation de l'idée européenne depuis sa fondation il y a quarante ans et qu'il a toujours trouvé un appui solide dans l'ensemble de la population luxembourgeoise.

En tant qu'Européen convaincu, j'ose espérer que la commémoration du centième anniversaire de la naissance de Jean Monnet donnera un nouveau coup d'accélérateur à l'intégration européenne, quelque soient les écueils que nous rencontreront sur notre route vers l'Union européenne.

Réussir l'Europe sociale

Le 12 décembre 1988, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, de l'Economie et du Trésor a donné à Bruxelles à la tribune de l'Institut Royal des Relations Internationales une conférence sur le sujet: Réussir l'Europe sociale. Nous reproduisons ici après le texte de cette conférence.

Permettez-moi d'abord de remercier le Professeur Coppieters et les dirigeants de l'Institut Royal des Relations Internationales de m'offrir de nouveau leur prestigieuse tribune. Votre Institut ainsi que ses publications contribuent de façon importante à l'analyse et la discussion des évolutions internationales et communautaires.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à mon collègue et ami Willy Claes qui a bien voulu accepter de présider cette séance. Ses propos d'introduction m'ont beaucoup touché. En effet, Willy Claes et moi-même, ont été confrontés, il y a une dizaine d'années, à un problème économique et surtout une crise sociale grave au moment où la crise sidérurgique entraîna la fermeture inévitable d'une usine sidérurgique située sur la frontière belgo-luxembourgeoise.

Ces événements nous ont confirmé que derrière les évolutions économiques comme celles qui frappaient à l'époque la sidérurgie européenne se trouvent également des drames sociaux, l'angoisse quotidienne de ceux qui risquent de perdre ou qui ont perdu leur emploi. En 1977 la restructuration de la MMRA fut en quelque sorte une première. Avec le recul historique de 12 ans, l'on peut constater que le succès de l'expérience belgo-luxembourgeoise fut menée à terme grâce au soutien de la Commission des Communautés Européennes. Le filet de sécurité mis en place par les deux gouvernements a évité des rigueurs sociales excessives et le déploiement industriel dans le PED de Longwy-Athus-Rodange se révèle prometteur.

Il n'est donc nullement étonnant de voir aujourd'hui deux ministres des Affaires Economiques participer à cette séance consacrée à la construction de l'Europe sociale.

Après une décennie caractérisée par de profondes crises sectorielles, des économies en stagnation et un chômage en augmentation rapide, la Communauté européenne a repris un nouveau souffle.

L'adoption du Livre blanc, l'entrée en vigueur de l'Acte Unique de Luxembourg, la solution des interminables difficultés financières sont autant de témoins que la dynamique communautaire a été relancée et que l'Europe n'est nullement cette entité fatiguée allant doucement vers un déclin inéluctable. Nos pays ont depuis plusieurs années maintenant renoué avec une croissance économique plus forte et les prévisions pour l'année prochaine restent, malgré les incertitudes et les déséquilibres au sein de l'économie mondiale, relativement favorables.

Face au danger de se voir réduit à l'état de puissance économique de second rang, l'axe du monde risquant maintenant de se déporter sur le Nord Pacifique, la Communauté Européenne a relevé le défi. Elle a su réagir en se fixant un nouvel objectif ambitieux: Dès à présent "1992" est davantage qu'un succès médiatique. Je pense qu'une bonne part des taux de croissance des économies européennes est due à la nouvelle dynamique du grand objectif européen.

Le caractère irréversible de la réalisation du marché intérieur, confirmé par les Conseils européens de Hanovre et de Rhodes, a déjà déclenché une mobilisation des énergies économiques. Nous pouvons constater une certaine reprise de l'investissement qui était tombé entre 1974 et 1984 à un niveau largement insuffisant pour garantir la compétitivité de l'économie européenne. Nous assistons aujourd'hui à des restructurations ou des alliances industrielles et financières à l'échelle communautaire dont les orientations sont largement inspirées par l'échéance de 1992.

La Communauté peut ainsi redevenir un concurrent plus efficace dans la grande compétition économique et technologique mondiale.

Si l'achèvement du marché intérieur promet, selon les études, une amélioration sensible des performances économiques de la Communauté, il pose en même temps un certain nombre de questions dont dépendra en partie la véritable réussite de cette grande entreprise.

D'abord, la rationalisation des structures de production conduira à des gains de productivité, mais créera parallèlement des problèmes sociaux. D'ores et déjà le Rapport Cecchini constate que "l'intégration accélérée du marché impliquera sûrement que de plus en plus de gens devront changer d'emploi de plus en plus souvent". Ceci représente non seulement un défi à la mobilité des salariés, mais également à nos systèmes de formation et de recyclage des travailleurs.

Le partage des gains qui proviendront de l'achèvement du marché intérieur est un autre aspect important.

Dans une Communauté caractérisée par des disparités structurelles importantes, les gains ne pourront être égaux pour chaque pays ou pour chaque région. Une importance particulière revient ainsi aux politiques d'accompagnement qui seront mises en oeuvre.

Il s'agit d'abord de mieux coordonner nos politiques économiques et monétaires dans le cadre de la stratégie de coopération pour la croissance. Ces différents aspects devront nous amener à nous poser la question fondamentale qui englobe tout le devenir de cette Communauté: Voulons-nous en définitive une simple association de libre-échange avec quelques règles communes, comme certains le préconisent, ou plutôt une véritable Communauté de solidarité qui sans renier sa diversité, sera capable d'évoluer vers une véritable union?

Il ne s'agit pas là d'une simple querelle de doctrine. Je n'appartiens certainement pas au camp de ceux qui veulent tout réglementer. De nombreux exemples d'Etats fédéraux nous montrent que l'uniformisation n'est pas seulement irréaliste, elle serait même, dans le cas précis de la Communauté, contre-productive. L'harmonisation communautaire ne doit jamais devenir le "lit de Procuste" sur lequel certains Etats et certaines régions seront immolées.

L'achèvement du marché intérieur ne doit ainsi être synonyme ni d'une simple zone de libre échange ni d'une organisation économique axée sur une bureaucratie centralisée.

Pour que "l'espace sans frontière intérieure dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assuré" se transforme en véritable Communauté de progrès et de solidarité, nous devons réussir sur trois plans fondamentaux:

* l'union politique qui seule assurera à notre Communauté une place et une influence dans un monde en profonde mutation

* l'union monétaire, car tous les grands ensembles économiques ont besoin d'une monnaie commune

* la dimension sociale commune parce que cela cimentera l'adhésion de nos populations à la construction européenne.

Ces trois volets essentiels sont inscrits dans l'Acte Unique et constituent ainsi les composantes indispensables du projet communautaire.

Permettez-moi maintenant de me consacrer aujourd'hui au troisième volet, l'Europe sociale qui n'est nullement une invention récente, mais qui a marqué cette Communauté dès ses débuts:

L'article 3 du Traité de Rome ne prévoit-il pas "la création d'un Fonds social européen, en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie". Les auteurs du Traité n'ont certainement pas considéré la dimension sociale comme un aspect accessoire, subordonné en quelque sorte à la seule logique des mécanismes du marché.

L'achèvement du marché intérieur, tout particulièrement dans le Livre Blanc, a dans une première phase été présenté comme une démarche purement économique. Abolissez toutes les entraves et libérez les initiatives économiques à l'échelle d'un grand marché, et le progrès social suivra automatiquement!

On a raison aujourd'hui de s'interroger sur cette automaticité d'autant plus que certains courants prêchent en même temps la dérégulation et la déréglementation sociale. A mon avis un processus menant vers une Europe économiquement intégrée mais socialement désarticulée et inorganisée conduira fatalement dans une impasse.

Des inquiétudes se sont répandues, des doutes à l'égard de l'objectif de 1992 ont été exprimées de la part des syndicats comme de nombreuses forces politiques. N'oublions pas que notre Communauté compte encore plus de 15 millions de chômeurs. Même si la tendance ascendante du chômage a commencé à s'inverser, l'emploi reste le défi majeur. Dans ce contexte, la menace d'un dumping social, faisant supporter aux seuls salariés les coûts de l'ajustement nécessité par le grand marché constitue une menace réelle.

C'est précisément pour ne pas compromettre la réalisation du marché intérieur, que Jacques Delors, - et il a eu raison - a relancé la construction de l'Europe sociale.

"Nous n'avons pas l'obsession d'introduire le social partout mais, si la cohésion sociale de l'espace commun n'est pas approfondie, alors le grand marché n'existera pas", déclarait-il en mai dernier devant le VI^e Congrès de la Confédération européenne des syndicats, à Stockholm.

Depuis lors la dimension sociale a reçu un contenu plus précis. Le 14 septembre de cette année la Commission a présenté un memorandum sur la dimension sociale du marché intérieur.

Ce document de travail retient dès la première page que "la dimension sociale du marché intérieur est une composante fondamentale de ce projet, car il ne s'agit

pas seulement de renforcer la croissance économique et d'augmenter la compétitivité extérieure des entreprises européennes, mais aussi d'aboutir à une utilisation plus efficace et plus complète de toutes les ressources disponibles et à une juste répartition des bénéfices qui en découleront. Le grand marché n'aurait pas de sens en effet, si le niveau de vie et de protection sociale atteint par le citoyen européen était mis en cause. Au contraire, sa justification est accrue dans les avantages qu'il offre à tous les citoyens de la Communauté".

L'objectif économique est ainsi enrichi d'une finalité sociale. Ceci correspond à la construction d'un modèle social européen qui fait partie du patrimoine commun des sociétés européennes.

Quelles pourront dès lors être les axes principaux autour desquels se définira progressivement cette dimension sociale?

Je distinguerais d'une part le cadre structurel et, d'autre part, les domaines où des progrès rapides devront être obtenus si nous voulons véritablement réussir l'Europe sociale.

Une des caractéristiques fondamentales de nos sociétés démocratiques réside sans aucun doute dans la capacité au dialogue, condition même pour la formulation d'une volonté au service d'un projet commun.

On a trop souvent reproché à la Communauté de s'éloigner de plus en plus des réalités et des préoccupations des Européens, de manquer d'une véritable légitimité démocratique, d'être finalement devenue une lourde machine bureaucratique. Jacques Delors n'a pas seulement eu l'occasion de mettre en oeuvre la nouvelle procédure de coopération avec le Parlement Européen, il a surtout le mérite d'avoir relancé l'indispensable dialogue social dit de "Val Duchesse", entre la Commission, le patronat et les syndicats.

L'Acte Unique dispose dans ce contexte que "la Commission s'efforce de développer le dialogue entre partenaires sociaux au niveau européen, pouvant déboucher, si ces derniers l'estiment souhaitable, sur des relations conventionnelles".

Le "Comité d'Action pour l'Europe", lors de sa dernière réunion, a d'ailleurs souligné la grande importance de ce dialogue en vue d'une "définition concertée de ce que doivent être, dans l'union économique et monétaire, les droits fondamentaux". Vu les points de vue divergents, il ne faut pas s'attendre à des progrès très rapides.

De véritables relations conventionnelles à l'échelle communautaire, que ce soit au niveau d'une entreprise ou d'un secteur, constituent sans aucun doute un objectif important. Mais les traditions syndicales continuent à être fort divergentes d'un pays à l'autre, de même que la manière de traiter les problèmes sociaux ne sont pas les mêmes dans les douze Etats membres. Il faut espérer un renforcement des organisations syndicales et patronales communautaires ainsi qu'une européanisation plus avancée.

Certes on ne pourra pas tout régler à l'échelle de la Communauté. Pour ma part, je partage entièrement

l'attachement du Président Delors au principe de subsidiarité qui veut qu'on ne traite jamais au niveau communautaire ce qui pourrait l'être au niveau national, sectoriel ou de l'entreprise. En effet, même en matière sociale, une trop grande centralisation ou uniformité seraient irréalistes.

Le dernier Rapport économique présenté par la Commission propose à ce sujet une idée intéressante en matière de coopération plus étroite entre les partenaires sociaux de différents Etats Membres dans des régions frontalières. De même des réflexions et des projets d'action communs peuvent s'élaborer au niveau de secteurs structurellement sensibles à la réalisation du grand marché et qui sur le plan social connaîtront de ce fait vraisemblablement un impact direct.

Le dialogue social de même que la négociation devraient obtenir un caractère plus offensif. Trop souvent la concertation commence à partir du moment où des difficultés apparaissent. Il faut qu'elle les anticipe d'avantage étant ainsi capables de mettre en oeuvre des instruments de prévention en accord et en collaboration avec la Commission qui devrait disposer de moyens d'intervention accrus.

Il faut souhaiter que progressivement s'établisse un espace européen de relations professionnelles. Ceci me paraît d'autant plus important que nos économies vont s'imbriquer encore davantage et que nos grandes entreprises vont s'europaniser. A ce niveau, le droit des salariés, notamment en cas de reprise, de rachat, de fusion d'entreprises qui dépassent le cadre national doivent être mieux garantis, ce qui suppose également des relations professionnelles qui s'organisent au-delà des frontières.

Un rôle plus important doit revenir également au Comité économique et social qui est également un lieu de concertation et de proposition des partenaires sociaux.

L'article 118 de l'Acte Unique, en matière de protection du milieu et des conditions du travail, prévoit d'ailleurs une consultation obligatoire du CES. La Commission a demandé l'avis préalable du Comité économique et social au sujet de l'élaboration d'une charte communautaire des droits des travailleurs. Jacques Delors a expliqué devant le Parlement Européen que ce faisant, il espérait à la fois que cette institution retrouve une utilité et un éclat et qui émerge de la grande diversité des conceptions une idée commune.

Il faut souhaiter que ce pari sur la maturité de la démocratie économique européenne réussisse.

Cette charte des droits sociaux européens sera sans aucun doute un des grands chantiers de la construction de l'Europe sociale.

"Le droit protège et affranchit", disait le Président de la Commission il y a quelques mois, en parlant de ce socle minimum de droits sociaux. Dans une phase où les mutations économiques et technologiques vont encore s'accélérer, la protection sociale devient d'autant plus indispensable.

D'abord faut-il éviter que certains Etats n'essaient d'accélérer les modifications fondamentales dans leurs

structures de production par une dégradation de la protection sociale.

La Communauté a banni, grâce au Système Monétaire Européen, la pratique des dévaluations compétitives qui, en cette période de chômage, auraient fini par miner le fonctionnement même du marché commun. Il ne faut pas que dans la perspective du marché intérieur des luttes compétitives autour du salaire et des conditions sociales créent des déséquilibres concurrentiels analogues. Certes, le salaire horaire ne sera pas demain le même dans les douze Etats membres, les divergences actuelles étant trop importantes. De même, si chaque travailleur doit participer à un système de sécurité sociale étant couvert par une assurance contre les divers risques, il serait néanmoins illusoire de vouloir harmoniser à brève échéance des systèmes nationaux qui sont marqués par des disparités au niveau des ressources, des niveaux de vie, des modes de financement etc. Il faut surtout éviter que le grand marché ne conduise à une diminution des acquis sociaux ou créent de nouvelles catégories d'exclus.

La discussion menée à tous les niveaux sur la flexibilité du travail devront également être situées dans ce contexte.

La flexibilité ne doit pas être comprise comme une tentative de démontage social, bien au contraire. Elle devrait plutôt être la conséquence logique de la modernisation technique qui nous oblige à repenser l'organisation du travail ce qui offre souvent une extraordinaire opportunité d'enrichir le contenu même du travail.

Ces nouvelles formes d'organisation mobilisant au mieux les compétences et les motivations des salariés peuvent ainsi devenir la condition d'une grande efficacité économique. Il est donc nécessaire d'élaborer un modèle européen de contrat de travail et surtout de définir les nouvelles formes de contrats "flexibles" - durée déterminée, temps partiel - qui ne cessent de se multiplier. Car flexibilité ne devra pas en fin de compte signifier précarité.

J'en conclus que la méthode retenue doit permettre un rapprochement progressif des conditions sociales dans le sens du progrès. Les pays dans lesquels existent des normes sociales plus basses devront les relever progressivement tandis que les pays dont le standard social est élevé, ne devraient pas voir bloquer tout progrès. Il s'agit là d'une approche chère à Jean Monnet qui évoque d'ailleurs dans ses Mémoires les "conquêtes syndicales et les mouvements d'harmonisation vers le haut qui parcourent l'Europe du Marché commun". Cette approche exige aujourd'hui une action coordonnée entre la Communauté, les Etats et les partenaires sociaux.

Comme cette méthode dynamique est liée à l'efficacité de la politique de cohésion économique en faveur des pays ou des régions économiquement moins prospères le renforcement des Fonds structurels dont les moyens d'action du Fonds social et la coordination de leurs interventions sont à cet égard très importants.

Après avoir parlé de l'approche générale et de la méthode du dialogue, permettez-moi de relever un certain nombre de domaines où des mesures communautaires

de politique sociale devront être prises de façon prioritaire.

Je m'attacherai plus particulièrement à trois champs d'actions où la Commission a, soit déjà fait des propositions, soit fourni des orientations dans son document de travail du 14 septembre dernier.

Premièrement: la mise en oeuvre de l'article 118A de l'Acte Unique.

Cet article invite les Etats membres à promouvoir l'amélioration du milieu du travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs. Il a introduit dans ce domaine la majorité qualifiée.

La Commission a exécuté sa mission puisque dès l'entrée en vigueur de l'Acte Unique, elle a arrêté un nouveau programme de travail qui prévoit des initiatives portant sur cinq thèmes dont notamment la sécurité et l'ergonomie, la santé et l'hygiène sur le lieu de travail ainsi que le problème particulier des petites et moyennes entreprises, spécifié dans l'Acte Unique.

Une proposition de directive-cadre assortie de cinq propositions de directives particulières ont été présentées. Les Ministres du Travail ont pour leur part approuvé un calendrier concernant l'organisation de leurs travaux dans ce domaine important qui devra progresser parallèlement avec l'harmonisation des normes techniques, comme c'est le cas pour les machines, mais aussi pour certains secteurs d'activité tels que les transports routiers.

L'établissement d'un calendrier précis sur le modèle du Livre Blanc sur le marché intérieur, tel qu'il a été préconisé par le Parlement Européen, permettrait de souligner le nécessaire parallélisme dans la mise en oeuvre de la dimension sociale.

Le Conseil européen de Rhodes a d'ailleurs estimé que les progrès dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte Unique relatives à la réalisation du marché intérieur doivent aller de pair avec les progrès dans la mise en oeuvre des dispositions relatives à la politique sociale.

Deuxièmement: le lancement d'une politique offensive pour l'emploi.

Compte tenu d'un taux de chômage qui reste supérieur à 11% de la population active, la dimension sociale doit aussi comprendre une lutte active, au niveau communautaire, pour l'emploi.

J'ai déjà évoqué différents aspects d'une telle politique. Comment voulez-vous que cette Communauté mobilise les énergies quand plus de 22% des jeunes Européens de moins de 25 ans n'ont pas d'emploi? Quel engrenage du désespoir et quel gachis de ressources humaines, quand on considère que 50% de chômeurs se trouvent dans cette situation depuis plus d'un an, et 30% d'entre eux depuis plus de deux ans.

Il s'agit-là du principal problème d'exclusion sociale auquel sont confrontés la plupart de nos pays. Comment pourrait-on accepter que malgré le grand marché unique

il y ait des "laissés pour compte" qui ne bénéficient pas de la nouvelle dynamique? Je pense également aux femmes et à leur intégration dans un marché du travail où l'égalité de traitement n'est pas toujours assurée malgré les normes communautaires et nationales.

Nous savons qu'il n'y a pas de solution magique pour lutter contre le sous-emploi. Mais à côté des actions économiques, il faudra des mesures spécifiques tant au niveau national que sur le plan communautaire étant donné que le chômage est inégalement réparti: 1,4% au Luxembourg et plus de 20% en Espagne. Combattre le chômage de longue durée et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes me paraissent être des objectifs essentiels qui ont d'ailleurs été retenus dans le contexte de la refonte des Fonds structurels.

Une autre initiative dans un monde où l'évolution technique va en s'accéléralant devra porter sur la formation. Selon Jacques Delors, elle consisterait à reconnaître à chaque travailleur européen durant sa vie professionnelle le droit à la formation permanente en fonction de ses besoins. Un tel système garantit une plus grande mobilité professionnelle, mais aussi géographique, d'autant plus que le marché du travail européen s'intégrera encore davantage après que la libre circulation sera devenue effective.

Le marché du travail luxembourgeois que j'ai effleuré tout à l'heure, constitue dans cette perspective un cas exemplaire à la fois du point de vue du nombre des frontaliers (près de 23.000) que de la part que les ressortissants communautaires occupent dans la population active.

De même les régions frontalières peuvent fournir un cadre d'action commune intéressant. C'est ainsi qu'une expérience pilote de constitution d'un espace social intégré au sein du pôle européen de développement créé entre la France, la Belgique et le Luxembourg est en cours. Une attention particulière est consacrée au développement d'une formation professionnelle européenne. Il s'agit-là d'une région frontalière sérieusement affectée par la crise sidérurgique et dont il faut désormais reconstituer le tissu économique par une politique de développement industriel commune.

Si le grand marché doit offrir aux économies européennes un surcroît de compétitivité et de croissance, il faut mieux valoriser les ressources humaines disponibles en les préparant aux mutations économiques et technologiques. La formation doit, pour cette raison, être partie intégrale du dialogue social. Elle implique un nouveau partenariat au niveau communautaire. La reconnaissance des diplômes constitue à cet égard un progrès important.

Dans le cadre d'une stratégie offensive pour l'emploi, je n'exclurais pas non plus le problème délicat du temps de travail à la fois en ce qui concerne sa réduction que son aménagement.

On y constate déjà une grande diversité entre Etats, entre secteurs, voire entre entreprises. Si nous sommes d'ores et déjà en présence d'une multiplicité de conventions à tous les échelons, les discussions entre partenaires sociaux au niveau communautaire piétinent sur ce thème très sensible.

Il s'agira de concilier les exigences des entreprises concernant leur rentabilité, d'une part, et les conditions d'emploi et de vie des travailleurs, d'autre part. Il faut d'autre part prendre en considération les développements dans les pays tiers: La Communauté est le plus grand marché et surtout le marché le plus ouvert du monde. Nos pays dépendent fortement des échanges internationaux. Cela signifie évidemment qu'ils doivent veiller à garder leur compétitivité face à la concurrence mondiale.

Troisièmement: la création d'un droit européen des sociétés qui doit comporter un dispositif assurant la participation des salariés.

Il s'agit-là d'un point d'autant plus délicat que les traditions divergent et qu'il suscite trop facilement des débats à caractère idéologique.

Nous avons tous en mémoire le sort qui fut réservé au fameux projet de directive Vredeling de 1979 qui prévoyait notamment une meilleure information et consultation des travailleurs des sociétés transnationales. Le marché intérieur, - et le livre blanc le souligne d'ailleurs -, va intensifier la coopération interentreprises et les opérations de restructuration à l'échelle européenne.

Pour faciliter cette évolution nécessaire vers un renforcement du tissu économique européen, l'émergence d'un droit européen des sociétés est certainement souhaitable. Mais peut-on raisonnablement concevoir un tel droit sans prévoir un dispositif assurant la participation des salariés?

Certes, quelques pays connaissent d'ores et déjà des niveaux élevés de participation qui ne devront en aucun cas être réduits. D'autres pays ne connaissent encore aucun dispositif de ce genre. Il s'en est dégagé la proposition, dans le cadre du statut de la société européenne, d'assurer une participation selon trois modalités optionnelles.

Il s'agit d'un compromis réaliste qui devrait progressivement permettre de concilier, comme l'a exprimé Jacques Delors dans son discours de Stockholm, "les impératifs de l'économie et de l'approfondissement de la démocratie industrielle, donnant un signal clair à l'orientation que doit emprunter le modèle européen de production".

J'ai essayé d'aborder un certain nombre de facettes de cette Europe sociale qui devra être davantage qu'un ensemble de règles et de droits.

Il s'agit d'un vaste domaine aux enjeux les plus variés.

Mais le véritable enjeu ne porte-il pas sur le projet de société pour l'Europe qui incitera les peuples d'Europe de partager une ambition créatrice commune?

"L'Europe doit être bien plus qu'un marché avantageux", écrivait Edmond Maire dans un article paru en août dernier. "Elle doit être le moyen de préserver ce que les Européens ont de meilleur en commun: une tradition de liberté, un niveau élevé de protection so-

ciale, une certaine qualité de vie". C'est ce projet de civilisation qui peut faire de nos Etats une véritable communauté de destin où la démocratie, l'efficacité économique, le progrès social et la solidarité sont plei-

nement reconciliés. L'avenir de notre Communauté et sa force dans le monde dépendront ainsi également de notre volonté et de notre capacité de "réussir l'Europe sociale".

L'achèvement de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg

La cérémonie officielle marquant l'achèvement complet de la liaison autoroutière Bruxelles-Luxembourg a eu lieu le 5 décembre 1988, au poste frontalier autoroutier belgo-luxembourgeois de Sterpenich, en présence de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges et de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Après la plantation de 12 arbres (tulipiers de Virginie), symbolisant les 12 pays de la Communauté européenne, l'exécution de l'hymne européen, après alors le lever des drapeaux luxembourgeois et belge et l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et belge, des discours furent prononcés au cours d'une séance académique par Madame Paula d'Hondt-van Opdenbosch, Ministre des Travaux Publics belge, et Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Travaux Publics luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Madame Paula d'Hondt-Van Opdenbosch, Ministre des Travaux Publics belge

Monseigneur, Madame, Sire, Madame,
Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Gouverneurs de province,
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Depuis la constitution de notre Etat indépendant, nous avons eu le grand privilège d'avoir à la tête de la Belgique des Souverains clairvoyants conscients de l'importance que revêt pour notre pays la qualité de ses infrastructures de communication. Importance sur le plan économique mais aussi sur le plan humain.

Dès 1830, une des premières préoccupations de nos gouvernants a été de renforcer la cohésion de nos populations et assurer leur essor en facilitant les déplacements de personnes et de marchandises à travers tout le territoire, tout en se ménageant des ouvertures vers le monde extérieur.

Ces précurseurs ont fixé la ligne politique du département des travaux publics qui s'y est tenu jusqu'à nos jours.

Il fut de tout temps encouragé dans son action par l'attention et l'intérêt avec lesquels chacun de nos Souverains s'est penché sur ses efforts et ses projets.

Sa Majesté le Roi Baudouin, pour sa part, a pratiquement suivi pas à pas les grands travaux de modernisation que nous avons entrepris depuis la dernière guerre et a tenu, à plus d'une reprise, à se rendre compte sur le terrain de leur état d'avancement.

Ce 5 décembre 1988, date à laquelle nous nous proposons de célébrer l'achèvement des efforts consentis par nos deux pays pour réaliser la liaison autoroutière Bruxelles-Luxembourg, revêt un éclat tout à fait exceptionnel.

C'est donc avec joie et fierté, qu'au nom de tous ceux qui ont oeuvré à la réalisation de cette nouvelle liaison entre nos deux capitales, que je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg qui ont tenu à s'associer à cette manifestation.

En tant que femme, puis-je prendre la liberté, Madame de vous dire qu'aujourd'hui encore nous pouvons apercevoir le sourire chaleureux, gravé dans la mémoire depuis notre jeunesse.

C'est d'ailleurs avec un même sourire chaleureux que Sa Majesté la Reine Fabiola a conquis nos coeurs.

La présence de Leurs Altesses Royales, la présence de nos Souverains soulignent manifestement l'importance que nous attachons à ce nouvel axe autoroutier qui, à partir de ce 5 décembre, relie effectivement les centres vitaux européens que sont, à ce jour: Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

Véritable trait d'union tracé entre nos deux nations amies, cet axe d'importance est appelé, en outre, à rapprocher davantage encore le nord et le sud de notre continent.

On ne peut passer sous silence non plus les effets bénéfiques qu'aura, sur le plan national, cette voie directe jetée entre le calme des paysages, la richesse des joyaux artistiques de notre Plat Pays et la beauté sauvage des

Forêts, la fraîcheur des vallées aux rivières capricieuses de nos Ardennes.

C'est évidemment la vocation européenne de cette liaison que nous avons voulu faire plus particulièrement ressortir tout à l'heure lorsque nous avons demandé à douze jeunes venus de nos deux pays de planter douze arbres représentant les pays actuellement rattachés au Marché commun.

Plutôt que de chercher à rappeler l'événement du jour par un monument de pierre que dégraderont sans doute les méfaits du temps, nous avons préféré opter pour un symbole de vie.

En communion avec leur environnement, ces arbres vivront au rythme des saisons, triomphant des rudes conditions météorologiques de l'hiver pour renaître plus fort, plus vigoureux au printemps et poursuivre leur éternelle croissance en été.

Notre souhait le plus vif en tout cas est que ces jeunes jardiniers-amateurs d'aujourd'hui, puissent assister à l'épanouissement simultané de leur Europe et de ce bouquet d'arbres planté aujourd'hui au coeur de celle-ci.

Me permettez-vous à présent de jeter un coup d'oeil en arrière?

Je voudrais notamment rappeler ici avec quelle impétuosité, bien compréhensible, les habitants des provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg ont réclamé la mise en chantier de ce projet d'autoroute que l'on sortira officiellement des dossiers en 1967.

Comment ne pas faire allusion aussi à cet acharnement avec lequel se sont mis au travail les membres de l'Intercommunale E9-E40, à laquelle fut concédée, hier, l'exécution de cette voie moderne.

On ne remerciera jamais assez ces représentants des provinces et communes concernées pour l'énergie avec laquelle ils ont rempli leur tâche.

Il convient peut-être aussi de rappeler que s'il nous est permis aujourd'hui de nous réjouir ensemble de l'achèvement de cet axe, c'est parce que nous venons de supprimer les deux hiatus qui subsistaient encore sur le territoire belge, à savoir, le tronçon qui rejoint Ciergnon à Wellin et celui qui s'étend de Léglise à Habay.

Il s'agissait de travaux de grande envergure et je suis heureuse de saisir cette occasion pour remercier et féliciter solennellement tous ceux auxquels ont dû la réalisation de ces quelques 20 km d'autoroutes attendus avec impatience par tous les usagers de la route.

Ma gratitude va donc aux entreprises, aux bureaux d'études, à tous les fonctionnaires de mon Département qui, hier comme aujourd'hui, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour accomplir la mission qui leur était dévolue.

Grâce à eux, la route est libre à présent, route vers l'évasion, route vers les échanges humains, route vers les marchés qui entourent de toute part nos deux pays placés au coeur de l'Europe.

Mon voeu le plus cher est que ceux-ci en tirent le maximum de profit dans l'intérêt de leurs habitants pour qui les nouvelles jonctions avec les coins les plus éloignés de nos pays et du continent doivent fatalement assurer le mieux-être. C'est là notre plus vif souhait.

Discours de Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Travaux Publics du Grand-Duché de Luxembourg

La cérémonie marquant l'achèvement de l'autoroute Luxembourg-Bruxelles est célébrée sous le signe de la profonde amitié entre le royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs les organisateurs belges et luxembourgeois lui ont également conféré un caractère européen.

Avec ma collègue Madame Paula d'Hondt-Van Opdenbosch, Ministre belge des Travaux Publics, je me réjouis tout particulièrement que Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg aient spontanément accepté de rehausser de leurs présences cette cérémonie et je m'empresse de leur présenter mes sentiments d'hommages et de remerciements.

Les citoyens belges et luxembourgeois savent à quel point la création de nouvelles infrastructures de transport suscite votre intérêt d'autant plus qu'elles servent indéniablement d'instrument pour la mise en oeuvre d'une politique d'expansion du commerce extérieur de nos Etats respectifs.

Après la première guerre mondiale le Grand-Duché de Luxembourg, sous peine de s'enclaver dans ses structures réduites, avait besoin d'un partenaire en vue d'élargir son espace économique. Alors le Luxembourg s'est rapproché de la Belgique. De ce rapprochement naquit l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui est entrée en vigueur le premier janvier mil neuf cent vingt-deux. (1922)

Grâce à cette coopération les échanges bilatéraux entre nos deux pays se sont harmonieusement développés et ont progressivement atteint un point faisant de la Belgique le premier fournisseur de notre pays.

Encouragés par l'expérience concluante de la coopération économique bilatérale les deux pays, dans un cadre instrumentaire différent, se sont alliés aux Pays-Bas dans un premier stade au sein de l'Union-Douanière de mil neuf cent quarante-huit (1948) et, dix ans plus tard, dans l'Union Economique du Bénélux.

Compte tenu des résultats obtenus cette dernière union peut s'enorgueillir à juste titre de fêter cette année son 30e anniversaire.

L'exemple de cohésion économique entre petits pays a certainement contribué à poser les jalons de départ

de l'idée européenne. Dès lors l'Europe communautaire s'est construite petit à petit.

L'action solidaire des pays regroupés dans l'UEBL et dans l'Union du Bénélux a favorablement inspiré la construction progressive de la Communauté.

A présent, l'Europe regroupant 12 Etats, entend réaliser à grande échelle l'objectif du grand marché intérieur de mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) tendant vers une libération voire intégration économique complète assurant la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Il va sans dire que cette intégration économique pré-suppose l'existence de diverses structures assurant le fonctionnement d'un tel espace économique.

Ainsi il n'y a nul doute que la création progressive d'un réseau européen de voies de communication jouera un rôle prépondérant dans la réussite de l'objectif pour-suivi.

Après l'achèvement des tronçons Habay - Léglise et Welin - Ciergnon l'avant-dernier maillon sera noué dans la chaîne formant l'axe routier Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg. Il ne reste qu'à nos amis français de finir le contournement sud-ouest de la Ville de Thionville. J'ose espérer que les efforts entrepris pour rapprocher sensiblement les trois capitales de l'Europe puissent quelque peu amadouer l'ardeur virulente à laquelle certains hommes politiques se livrent avec obstination pour mettre en question le status-quo des différents sièges des institutions communautaires.

Mon pays continuera en tout cas à se baser sur cet acquis juridique pour collaborer à la construction d'une Europe forte et prospère. Robert Schuman a très bien situé ce problème en disant et je cite:

"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait."

Cette approche pragmatique continuera à orienter nos efforts de rapprochement vers les différents pays de la communauté.

Parmi d'autres elle inspirera notamment notre politique des transports et le développement des infrastructures afférentes.

En dotant l'aéroport de Luxembourg d'un équipement moderne et performant, nous avons fait un important pas dans cette direction.

La même détermination caractérisera nos efforts consacrés au rail où le Luxembourg mettra tout en oeuvre

pour notre capitale soit intégrée dans le réseau européen du T.G.V.

Malheureusement, en cette matière, la collaboration entre nos deux pays à l'exemple de la liaison routière que nous inaugurons aujourd'hui, n'a pas toujours été aussi concluante.

Mais revenons à l'autoroute Luxembourg-Bruxelles.

Le tronçon Luxembourg-Arlon a été ouvert à la circulation le vingt-huit juin mil neuf cent quatre-vingt-deux (28 juin 1982)

Il ne m'appartient plus d'entrer dans le détail du dossier technique. Je voudrais toutefois profiter de l'occasion pour rendre hommage aux responsables politiques de l'époque MM Louis Olivier et René Konen, anciens ministres de Travaux Publics de nos deux pays.

Après l'autoroute Luxembourg - Esch, Luxembourg - Thionville et le contournement Sud-Ouest de la ville de Luxembourg, la liaison Luxembourg - Arlon a été la 4e réalisation à charge de notre programme du fonds des routes.

Bien avant la prise de conscience générale qui s'est faite dans tous les pays de l'Europe en faveur d'une politique cohérente de la protection de l'environnement, ce tronçon d'autoroute a été caractérisé par la presse d'exemple.

En effet dès le stade de la planification le département des Travaux Publics s'est efforcé de réduire au maximum l'impact sur l'environnement naturel et humain tout en prévoyant un maximum de mesures compensatoires.

Je crois pouvoir dire que vous en avez fait autant dans votre pays.

Il s'ensuit que cette réalisation commune, fruit d'une coopération efficace entre 2 Etats reliés par une amitié de longue date donne un témoignage sincère d'une excellente entente bilatérale susceptible de servir d'exemple aux orientations politiques de l'Europe des douze.

Avec l'ouverture de l'autoroute Bruxelles - Luxembourg les distances entre nos deux capitales se réduiront encore davantage.

Sa réalisation, fidèle à la devise si chère à Votre Maison, prouve qu'effectivement l'union fait la force.

Unissons donc nos efforts pour bâtir cette Europe que nous voulons tous forte, paisible et heureuse.

Ouverture de l'Ambassade du Luxembourg au Portugal

L'ouverture de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Portugal a eu lieu le 7 décembre 1988 à Lisbonne en présence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, et Monsieur Joao de Deus Pinheiro, Ministre portugais des Affaires étrangères.

L'ouverture de cette Ambassade témoigne de la qualité des liens multiples qui existent entre le Luxembourg et ce partenaire, allié et ami qu'est le Portugal. L'implantation d'une Ambassade luxembourgeoise dans la capitale portugaise permettra d'intensifier encore la coopération entre les deux pays, dans les domaines politique, économique, social et culturel. Cette coopération prend par ailleurs une importance toute particulière du fait de la présence d'une forte communauté portugaise au Luxembourg.

Le premier Ambassadeur du Luxembourg à Lisbonne, Monsieur Jean Welter, a remis ses lettres de créance, le 23 novembre 1988 au Président Mario Soares. L'Ambassadeur Welter a occupé auparavant des postes diplomatiques à Londres, à la Représentation auprès des Communautés européennes ainsi qu'à Washington.

A l'occasion de l'ouverture de l'Ambassade du Luxembourg à Lisbonne, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre

des Affaires étrangères, s'est rendu les 6 et 7 décembre en visite officielle au Portugal. Dans le cadre de cette visite officielle, il a été reçu en audience par le Président de la République portugaise, Monsieur Mario Soares et il a eu une entrevue avec le Vice-Premier Ministre, Monsieur Enrico de Melo. Les ministres des Affaires étrangères portugais et luxembourgeois ont eu également des entretiens sur des questions internationales et sur l'état des relations bilatérales, au cours d'une réunion de travail. La visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos au Portugal s'est terminée par une réception offerte par la partie luxembourgeoise aux milieux politiques et économiques portugais. Relevons qu'une délégation officielle composée des directeurs des affaires politiques et des affaires économiques du Ministère des Affaires étrangères ainsi que des directeurs de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Industriels a accompagné le Ministre des Affaires étrangères. Par ailleurs, une dizaine de représentants des milieux financiers et industriels luxembourgeois s'étaient rendus à la même occasion à Lisbonne. Lors des différentes manifestations organisées dans le cadre de l'ouverture de l'Ambassade, les membres de la délégation économique ont contribué au développement des relations luso-luxembourgeoises, dans les domaines économique, commercial et financier.

La commémoration du 30e anniversaire du Traité de l'Union Economique Benelux

Le 13 décembre 1988, a eu lieu à Bruxelles une cérémonie à l'occasion du trentième anniversaire de la signature de la Convention créant l'Union Economique Benelux. Lors de la séance académique, des discours furent prononcés par Monsieur Joseph Luns, l'un des signataires du Traité d'Union Economique Benelux, Monsieur E.D.J. Kruijtbosch, Secrétaire général de l'Union Economique Benelux, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Ruud Lubbers, Premier Ministre néerlandais et Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre belge. Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Président Jacques Santer.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

La célébration du trentième anniversaire de la signature de la Convention créant l'Union Economique Benelux incite évidemment à se souvenir des débuts de notre institution, tout comme elle suggère de se pencher

également sur son état actuel. Mais à moins de cinquante mois de la réalisation du Marché Intérieur Européen de 1992, l'anniversaire d'aujourd'hui appelle des réflexions sur l'avenir du Benelux.

En mai dernier, notre Comité des Ministres du Benelux a défini les lignes directrices du travail du Benelux dans le cadre des développements communautaires. De ces grandes orientations je voudrais en citer une:

"Le Benelux doit continuer à jouer son rôle de précurseur dans la perspective de la réalisation progressive de l'intégration économique européenne. C'est pourquoi la coordination des politiques sur le plan intérieur et extérieur sera déterminante même après 1992 dans la concertation Benelux."

Un des principaux objectifs de l'Union Economique Benelux a toujours été et reste la réalisation d'un marché intérieur, c'est-à-dire d'un marché permettant la circulation sans entraves des personnes, des marchandises, des services et des capitaux à l'intérieur de nos trois pays.

En dépit des réalisations de notre institutions dans cette voie - ou serait-ce en raison de ces réalisations au cours des trois dernières décennies - d'aucuns se demandent si le Benelux ne sera supplanté par la Communauté Economique Européenne; les travaux entrepris depuis tellement longtemps pour arriver à un marché intérieur à trois seront-ils superflus avec l'avènement du Marché Unique de 1992?

Je suis convaincu du contraire! Non seulement avon-nous été les précurseurs du Marché Intérieur, mais encore le rôle de percuteur a conféré à nos trois pays une responsabilité et une expérience d'autant plus importantes que le chemin à parcourir jusqu'en 1992 et au-delà reste long et semé d'embûches.

Si'il fallait se limiter à un seul exemple où les travaux du Benelux montrent la voie vers le but fixé, je citerais le domaine de la libre circulation des personnes et le libre établissement:

- l'introduction du document unique Benelux a entraîné une réduction importante des formalités aux frontières
- les transports internationaux de marchandises par route ont été libéralisés;

- le système de report de la TVA fonctionne bien.

Certes, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire. Mais le parachèvement a avancé d'une manière remarquable et a pleinement joué son rôle de précurseur. Ainsi, l'accord dit "de Schengen" avec nos voisins, la République Fédérale d'Allemagne et la France, représente en quelque sorte un élargissement du Benelux et un renforcement de ses réalisations. L'intérêt que l'Italie porte à cet accord témoigne de son caractère exemplaire et de ce que des arrangements à trois peuvent apporter à une communauté plus large.

Le Marché Intérieur unique offrira de grandes possibilités d'expansion et de diversification économiques. Il n'en constitue pas moins un formidable défi.

Aujourd'hui les progrès réalisés sur la voie de l'achèvement du Marché Intérieur sont tels que l'on peut parler d'un processus irréversible.

Il faut se féliciter en particulier des progrès atteints dans le domaine des normes, de l'ouverture des marchés publics, de la libre circulation des capitaux, dans le secteur des assurances et des services financiers, des transports par air et par route et de la reconnaissance des diplômes.

Face à ce bilan satisfaisant, on peut regretter que le Conseil des Communautés Européennes n'ait pas - dans d'autres domaines - pu travailler au rythme ou dans la direction souhaitables.

Le Grand Marché exigera une politique monétaire commune.

A quoi sert en effet un Marché Intérieur sans frontières, si les taux de change des monnaies viennent rompre la transparence et la comparabilité des prix et faussent ainsi la concurrence? Du fait d'une convergence insuffisante des politiques économiques, les réaligne-

ments à l'intérieur du système monétaire européen ont été trop nombreux et ont finalement abouti à des fluctuations trop marquées.

Il ne sert à rien d'épiloguer sur la question de savoir si la convergence des politiques économiques doit résulter de l'union monétaire ou si la convergence est un préalable de l'union monétaire. L'expérience des dernières années a montré que la participation au mécanisme des changes du SME est un puissant stimulant pour la convergence des politiques économiques des pays qui y participent. Les acquis du SME doivent être préservés, mais cela n'est pas suffisant. Il est primordial que la CEE devienne une zone de stabilité monétaire symbolisée par l'ECU dont le rôle devrait être élargi notamment quant à son usage privé. Ce n'est que dans un cadre stable et propice aux investissements, que les entreprises pourront relever le défi du marché intérieur, tâche qui leur demande également des efforts d'adaptation.

La question de l'harmonisation de la fiscalité indirecte doit retenir l'attention de notre assemblée d'aujourd'hui à double titre.

- D'abord elle est l'exemple d'un domaine où l'approche maximaliste apparaît comme une voie difficile et de surcroît non indispensable.

- En deuxième lieu, elle est un domaine où l'expérience acquise par nos trois pays au sein du Benelux devrait enrichir le débat communautaire.

Au fil du temps chacun des douze Etats membres a développé son propre équilibre entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Agir uniquement sur la fiscalité indirecte entraînerait un déséquilibre inacceptable de la fiscalité de chacun et comporterait pour tous les pays, - qu'ils soient appelés à relever ou à abaisser leurs taux - le risque d'un véritable choc économique.

On ne saurait donc dissocier fiscalité indirecte et fiscalité directe; l'approche du problème de la fiscalité doit être globale.

Si l'on admet qu'une harmonisation totale n'est nullement nécessaire à la réalisation d'un marché unique et que pour abolir le contrôle aux frontières d'autres moyens pourront être mis en oeuvre, le Benelux peut servir d'exemple.

Ainsi le Benelux a-t-il renoncé aux contrôles fiscaux aux frontières sans avoir - pour autant - recours à l'harmonisation fiscale.

L'épineux dossier de l'harmonisation fiscale est un domaine où le Benelux serait en mesure de faire bénéficier ses neuf partenaires de son expérience et de jouer ainsi pleinement son rôle de précurseur.

Si l'objectif du Grand Marché est la suppression des formalités et des contrôles au passage des frontières intra-communautaires, il faut trouver des solutions moins contraignantes, moins compliquées et moins onéreuses que celles préconisées par la Commission.

Il est fondamental de percevoir le lien entre la création du Marché Intérieur et les entreprises. C'est bien la

compétitivité qui est la clef de voûte de l'édifice. Un marché de 320 millions de consommateurs ouvre aux entreprises des horizons nouveaux, il leur offre des possibilités d'expansion prodigieuses qu'elles ne pourront toutefois saisir que si elles sont compétitives.

Le Marché Intérieur révèle ainsi sa double face: en même temps qu'il constitue une grande chance pour l'expansion et la diversification du tissu industriel européen, il lance un défi à la compétitivité des entreprises européennes.

Des efforts d'investissements et d'adaptation sont donc nécessaires afin que les entreprises ne subissent pas passivement la création de ce grand marché intérieur. Il appartient aux pouvoirs publics de les encourager dans cette voie et de créer un cadre favorable aux mutations inéluctables.

Une telle politique d'accompagnement comprend également une politique de la recherche et de l'innovation pour que l'Europe ne devienne pas progressivement une région technologiquement sous-développée tributaire dans ce domaine crucial du Japon et des Etats-Unis.

La dimension sociale doit être une autre priorité dans le cadre de la réalisation du Marché Intérieur. J'estime qu'il est indispensable que chaque groupe social puisse y trouver sa juste part. L'abolition des frontières ne peut être un facteur de régression sociale. Notre propre expérience luxembourgeoise avec le dialogue tripartite entre employeurs, salariés et Gouvernement nous fait dire que c'est un garant de la paix sociale indispensable à la construction de l'Europe.

L'Europe des années quatre-vingt-dix sera aussi une Europe sans frontières culturelles. La libre circulation des idées existe pour la parole écrite, elle existe pour la radiodiffusion, elle devra exister pour la télévision, ce vecteur audiovisuel de la deuxième moitié du XXe siècle. Les pays du Benelux ne sont-ils pas l'illustration du fait que l'ouverture culturelle sur l'étranger n'empêche nullement un peuple de sauvegarder l'originalité culturelle qui fait son identité propre.

Le Benelux que nous avons construit au cours des trois dernières décennies est une oeuvre au service du bien-être des citoyens. L'Europe dans laquelle nous désirons évoluer devra être une Europe des citoyens.

Evitons que le Marché Unique n'introduise plus de bureaucratie et de contraintes que nous n'en éliminons! Il importe de tenir compte des implications administratives qu'entraînera la prolifération de nouvelles législations communautaires - pour les citoyens et pour les entreprises.

Recherchons et adoptons les dispositions les plus simples, les plus transparentes et les moins administratives possibles. Une dose excessive de réglementation engendrera des effets contreproductifs pour la réalisation du Marché Intérieur et paralysera à moyen terme la Communauté.

Nos trois pays ont toujours joué au sein de la Communauté Européenne un rôle de précurseurs et de défenseurs des acquis communautaires. La période qui nous sépare de 1992 sera une phase essentielle du développement de la Communauté.

Les progrès réalisés et l'expérience acquise à l'échelle du Benelux feront de notre institution un atout inestimable dans cet ambitieux ouvrage que nous désirons réaliser avec nos partenaires. La coordination de nos politiques sur le plan intérieur et extérieur devient ainsi une responsabilité dont la portée se trouvera considérablement amplifiée.

Je n'éprouve pas de doutes que notre institution et nos trois Gouvernements sauront relever ce défi et faire entendre la voix du Benelux dans l'intérêt de nos pays et dans l'intérêt de nos partenaires.

1992-1993 et l'avènement du Marché Intérieur Européen ne sont qu'une charnière. La finalité des efforts est une Europe puissante et unie, prête à affronter le 21e siècle - un monde nouveau qui déjà se prépare. Le rôle précurseur du Benelux ne s'arrêtera pas à l'aube de cette ère nouvelle.